



La Cimade
L'humanité passe par l'autre

2017

Rapport annuel du groupe local
Lyon-Métropole

« La CIMADE a pour but de manifester une solidarité active avec ceux qui souffrent, qui sont opprimés et exploités et d'assurer leur défense, quelles que soient leur nationalité, leur position politique ou religieuse. » (Article 1 des statuts)

Fondée en 1939 au sein des mouvements de jeunesse protestants, la mission initiale, auprès des "évacués" de l'Alsace-Lorraine fuyant l'avancée nazie, a donné son nom à l'association : "Comité Inter-Mouvements Auprès Des Evacués", devenue ensuite la CIMADE.

La CIMADE s'est donc engagée auprès des Juifs menacés, a œuvré ensuite pour la réconciliation franco-allemande, s'est impliquée auprès des peuples en lutte pour l'indépendance et la décolonisation.

A partir des années 1970, La CIMADE s'implique de plus en plus en réaction aux lois restreignant les droits des étrangers. La grève de la faim en 1981 et la Marche pour l'égalité et contre le racisme renforcent le positionnement politique de l'association. Fidèle à ses principes, la CIMADE entre ainsi dans les centres de rétention en 1984 pour venir en aide aux étrangers reconduits. En parallèle, l'association s'engage en faveur de la défense des droits des étrangers condamnés, surtout contre la « double peine ».

Accueillir l'étranger étant également comprendre d'où il vient, la CIMADE soutient des partenaires dans les pays du Sud pour la défense des droits fondamentaux, l'aide aux réfugiés et l'appui aux personnes reconduites dans leur pays.

Tout au long de son histoire, la CIMADE est restée un mouvement engagé qui ne se satisfait pas d'une posture caritative.

Sommaire

INTRODUCTION	3
NOS LOCAUX	4
PREMIÈRE PARTIE :	5
• L'accompagnement des personnes migrantes	5
• L'accompagnement juridique des personnes étrangères	5
✓ L'information par téléphone	5
✓ Les permanences d'accueil-information et les rendez-vous d'accompagnement	5
✓ L'accompagnement au séjour pour soins	9
✓ Les interventions en détention (groupe régional Prison).....	13
• L'accompagnement des femmes migrantes.....	20
• Les ateliers sociolinguistiques	25
SECONDE PARTIE :	27
LA SENSIBILISATION ET LE PLAIDOYER	27
• Le Festival Migrant' scène.....	27
• La sensibilisation du public scolaire	32
• La Veille citoyenne	35
• Les Solidarités internationales.....	36
• Le CIADDE	36
ANNEXE : GRAPHIQUES DES PERMANENCES LOCALES.....	38
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	45

Introduction

Le devoir d'agir

Forte de son expérience rigoureuse dans le domaine juridique, qui permet d'informer sur leurs droits et d'accompagner dans leurs démarches administratives plus de 3 000 personnes étrangères chaque année, La CIMADE est un acteur majeur de la défense des droits des personnes migrantes sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon.

Depuis quelques années, le Groupe de Lyon a également pu se forger une riche pratique dans l'accompagnement des femmes migrantes et l'apprentissage de la langue française. Il a enfin réinvesti le terrain du militantisme politique en coopération avec les acteurs associatifs locaux (animation du CIADDE, participation à la Coordination MNA et à la Journée mondiale du refus de la misère...).

Pourtant, les défis qui lui font face, propres au quotidien des populations migrantes, sont aujourd'hui innombrables : absence et défaillance dans la prise en charge par les structures publiques et privées, marquées notamment par des retards administratifs lourds de conséquences pour l'utilisateur, discours politiques et médiatiques accusatoires, politiques d'immigration répressives et discriminatoires, qui maintiennent l'étranger dans la vulnérabilité, l'exclusion et le non-droit.

Ainsi, chaque semaine, les permanences sont de plus en plus sollicitées, et les équipiers bénévoles sont confrontés à une détresse qui n'existait pas encore il y a peu. Les solutions se réduisent, l'accès au séjour est de plus en plus difficile, la vie dans la rue devient une norme, enfermant l'étranger dans la catégorie du paria, exclu aux limites de la Cité.

Nous agissons donc sans relâche tant auprès des personnes migrantes que des administrations et des représentants du corps législatif, dans le cadre du mandat associatif, pour qu'un autre modèle d'accueil et d'intégration naisse, afin que chacun, hommes et femmes de tous horizons, puisse vivre dignement, dans le respect des droits fondamentaux et l'exercice de son libre arbitre.

Sébastien Charre, Président du Groupe CIMADE Lyon

Nos locaux

Le Groupe local de Lyon est hébergé au sein de locaux qui appartiennent à l'association, sis 33 rue Imbert-Colomés (Lyon 1^{er}).

Les locaux sont partagés entre le groupe local et les salariées de l'équipe régionale, la Déléguée nationale en région, Kaoutar DJEMAI-DAWOOD et deux Chargées de projet régional, Céline RABOURDIN et Mariia POPOVA.

Les locaux accueillent également le Secrétariat régional de la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP), ainsi que d'autres associations et collectifs :

- Amitiés kurdes de Lyon
- Amoureux au Ban Public
- Collectif inter-associatif de défense des droits des étrangers (CIADDE)
- Prison Insider
- FORSEM



Première partie :

L'accompagnement des personnes migrantes

L'accompagnement juridique des personnes étrangères

L'information par téléphone

En amont des permanences d'accès aux droits, la CIMADE organise des permanences téléphoniques. Au cours de ces permanences, les bénévoles évaluent les demandes pour tenter d'apporter une information et, le cas échéant, orienter les personnes vers les permanences juridiques de l'agglomération.

Les permanences ont lieu les lundis, mardis et mercredis de 19 à 21 h. Au total, 124 permanences ont été organisées (contre 130 en 2016) et 1173 appels ont été traités (contre 1231 en 2016).

Le groupe des permanences téléphoniques organise des rencontres entre bénévoles. Elles ont pour objectif de permettre aux permanenciers téléphoniques de partager les connaissances des juristes sur des cas ayant particulièrement retenu leur attention, méritant des partages de pratique, ou des approfondissements de connaissances, notamment sur les questions liées à l'hébergement et l'accès aux droits sociaux.

Les permanences d'accueil-information et les rendez-vous d'accompagnement

Le Groupe local de Lyon accueille un nombre important de personnes dans le cadre d'une information juridique et quand cela est nécessaire d'un suivi de dossier.

Cela prend plusieurs formes :

- **quatre permanences sans rendez-vous** permettent d'informer les personnes de leurs droits et si nécessaire, un RV leur est donné. Ces quatre permanences sont à **Lyon 1^{er}**, à **Lyon 9^e**, à **Bron** et à **Villeurbanne**.
- **trois permanences reçoivent sur rendez-vous des personnes qui ont besoin d'un suivi de dossier**, à **Lyon 1^{er}**, à **Vaulx-en-Velin** et à **Vénissieux**. Les RV sont donnés lors des permanences d'information mais aussi lors des permanences téléphoniques.

Une petite équipe, à la demande d'un bénévole juriste, fait des **accompagnements en Préfecture** pour les personnes sous OQTF, lorsqu'il existe un risque de mauvaise orientation de la demande par le guichet ou après un premier refus de prise de dossier.

La **permanence d'accueil et d'information** de Lyon 9^e est accueillie au Foyer protestant de La Duchère, la permanence de Bron dans les locaux de l'association Droits pour tous, celle de Villeurbanne à la Maison pour tous Berty Albrecht depuis le mois de septembre 2017 (anciennement au Palais du travail). Ces trois permanences reçoivent de 30 à 40 personnes par semaine et refusent du monde.

La permanence de Lyon 1^{er} se déroule dans les locaux de la CIMADE, elle mobilise chaque semaine plus d'une douzaine de bénévoles, reçoit entre 40 et 50 personnes et en refuse entre 10 et 20 ce qui n'est pas facile, ni pour les personnes ni pour les bénévoles accueillants.

Les femmes qui le souhaitent sont accueillies par des bénévoles femmes dans le cadre du **Groupe Femmes** où un travail social d'échange et d'écoute leur permet d'être aidées sur des problématiques de logement, d'enfants, de droits sociaux, de violence. Ces femmes seront reçues également par un bénévole juriste. Les éventuels accompagnants qui sont restés dans la grande salle sont pris en charge pendant le temps d'attente par une bénévole juriste qui aborde avec eux des données générales sur la CIMADE, et aussi des données juridiques (mesures d'éloignement, délais de recours, preuves de présence en France, nouveau CESEDA etc.). C'est un moment de partage important avec l'objectif que les personnes puissent transmettre les informations reçues dans leur famille et leur communauté (cf. infra).

Les **permanences d'accompagnement sur rendez-vous** sont accueillies à Vaulx-en-Velin dans les locaux de l'Espace protestant Théodore Monod, à Vénissieux à la Maison de quartier Darnaise et à Lyon 1^{er} dans nos locaux. Elles sont très chargées (environ 30 - 40 rendez-vous par semaine). Un suivi de dossier demande, outre les compétences juridiques, beaucoup de temps et de disponibilité. Il y a donc parfois un temps de délai assez long.

Le mardi après-midi, une permanence est dédiée à l'accompagnement **des personnes dans leurs démarches d'accès au séjour pour soins et au droit aux soins** dans le cadre d'un travail en réseau avec les partenaires de santé de la Métropole. Cette permanence est une ressource dans le domaine de la santé pour l'ensemble du Groupe local. Elle dispose toujours d'un appui particulier de l'une des membres de l'équipe salariée (cf. infra).

En raison d'un nombre de sollicitations en augmentation, et du peu de bénévoles disponibles, la permanence de Vénissieux a un **fonctionnement mixte**. Quatre rendez-vous en début de matinée, dont l'un est réservé aux personnes orientées par la Mairie, laisse ensuite le temps d'un accueil-informations sans rendez-vous en fin de matinée pendant 1h30 à 2h.

Les bénévoles juristes, que ce soit pour les permanences d'information ou pour les suivis de dossiers, sont formés par la CIMADE. Ils suivent des **formations régionales** faites par les salariées régionales. Ils doivent aussi suivre une formation de compagnonnage avec un bénévole confirmé.

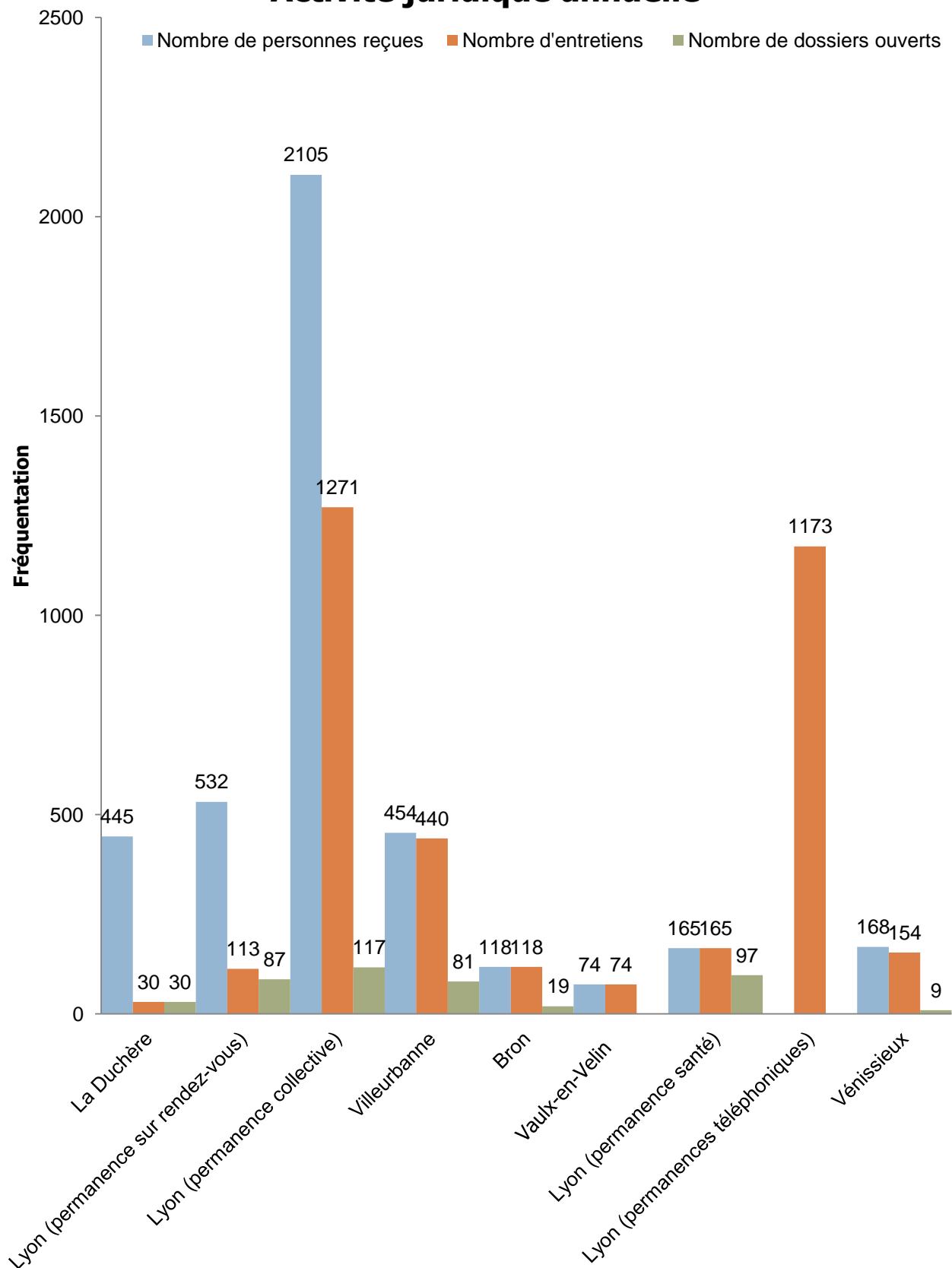
Des **débriefings** en fin de permanence le mercredi soir ou le mardi matin (sur les dossiers difficiles) permettent aux bénévoles de poser leurs questions. Les salariées régionales peuvent les aider aussi sur des temps dédiés. Sur des dossiers très sensibles, les salariés de la CIMADE au siège national peuvent également accompagner les juristes.

Le dialogue avec les avocats de la Commission de droit des étrangers du Barreau de Lyon est aussi un soutien très important.

Outre, sa permanence, le Groupe local a rejoint à Vénissieux la **Cellule de coopération opérationnelle de programme (C.C.O.P.)**, qui réunit les acteurs locaux publics et privés, qui interviennent dans le domaine de l'accès aux droits et l'aide aux femmes victimes de violences.

Dans le cadre des permanences juridiques, un ou deux bénévoles font des **demandes de titre de transport PASS 2 Partout TCL**. Ces dossiers permettent aux personnes reçues d'obtenir un abonnement à tarif réduit. C'est très important pour elles mais au fil des années les conditions d'attribution sont devenues très restrictives et c'est pour nous un gros travail. Il faut établir des dossiers sans faille et les porter aux TCL. Seules quatre bénévoles agréées par les TCL peuvent les porter ce qui est très contraignant.

Activité juridique annuelle



L'accompagnement au séjour pour soins

En septembre 2017, soit après 3 ans de fonctionnement, la cible et les principes d'action de la permanence santé sont restés les mêmes mais les modalités de travail ont changé : la permanence santé n'a plus l'envergure régionale qu'elle avait au départ depuis le retrait de la juriste salariée dont le poste a été reconfiguré, elle fonctionne désormais sous l'égide du Groupe local de Lyon.

Les personnes sont reçues sur RDV, sur orientation des autres permanences de la CIMADE (permanence téléphonique, permanence du mercredi, autres...) ou adressées par les intervenants cités plus haut.

Depuis le retrait de la juriste salariée, la permanence est animée par une bénévole. L'amplitude horaire pour la réception des personnes a dû être revue, passant d'une demi-journée à une journée complète, tous les mardis sauf périodes de vacances scolaires.

A noter que beaucoup de sollicitations, conseils, interventions ponctuelles ne nécessitant pas la présence physique des personnes se font par mail ou téléphone, en dehors des plages horaires du mardi, ce qui permet de maintenir le nombre des RDV dans des limites gérables et de ne pas avoir de délais d'attente.

Le principal événement de l'année 2017 pour les étrangers malades est la mise en application des dispositions de la loi du 7 mars 2016, avec changement de procédure pour l'instruction des dossiers médicaux réalisée désormais par l'OFII.

Aux difficultés organisationnelles liées à l'impréparation de la mise en œuvre de la réforme, se sont ajoutées des circulaires et instructions ministérielles (y compris en matière de SS) aboutissant à des remises en cause ou à des ruptures de droits.

Passage d'une procédure (ARS) à l'autre (OFII) :

Sur les premiers mois de 2017, il n'était pas rare que la préfecture remette un « protocole OFII » à des personnes ayant déposé une demande santé en 2016, au motif que « l'ARS n'avait pas rendu son avis ». Chaque fois que nous avons été sollicités sur ce point, nous nous sommes mis en contact avec l'ARS qui toujours a accepté de nous communiquer la date de la transmission de l'avis du MARS à la préfecture ; les avis avaient tous été transmis dans un délai de 2 mois à réception du dossier médical.

La plupart du temps, impossible de faire lever cet obstacle qui s'est traduit pour toutes ces personnes par des mois supplémentaires d'attente. Une fois, sur un dossier particulièrement sensible (VIH, sans réponse depuis plus d'un an), nous avons demandé à consulter le dossier administratif en préfecture, avec la certitude d'y trouver l'avis du MARS ; en guise de réponse, une CST a été délivrée dans les 3 semaines.

Aujourd'hui, début 2018, les avocats et la permanence santé sont à nouveau sollicités par des personnes dont les demandes santé ont été déposées en été ou à l'automne 2016 et qui sont toujours sans réponse. Dans la plupart des cas, la stratégie adoptée est la suivante : envoi d'une

LRAR « communication de motifs pour refus implicite » (sauf si stratégiquement, compte tenu de la situation médicale et en accord avec les personnes, il paraît plus opportun de demander le passage en procédure OFII). Pas de retour pour le moment.

Obstacles à l'enregistrement

Les obstacles au niveau du guichet, aboutissant à des refus d'enregistrement, se sont multipliés. Aux refus pour « défaut de condition de résidence habituelle » (12 mois de présence prouvés mois par mois), se sont ajoutés pour les malades,

- les refus pour « défaut de passeport », la préfecture du Rhône refusant de considérer d'autres documents susceptibles de justifier de la nationalité,
- les refus pour défaut de présence de l'enfant malade au guichet ou de l'étranger malade ne pouvant se déplacer malgré la production d'un certificat médical et d'une procuration.

Des cas, surtout début 2017, ont été rapportés où le guichet exigeait un certificat médical, au mépris du secret médical.

Remise d'attestation pour dépôt d'une 1^{ère} demande santé

Tant au niveau de la CIMADE à Lyon, que des avocats avec qui nous travaillons, que du Collectif Santé de Lyon (regroupement des professionnels en lien avec les étrangers malades créé et animé jusqu'en 2017 par l'équipe régionale de la CIMADE), aucun cas signalé de refus de récépissé lors d'une demande de renouvellement.

Par contre, comme cela se fait ailleurs, désormais toutes les 1^{ères} demandes santé font l'objet d'une remise d'attestation de dépôt renouvelé aussi longtemps que (théoriquement) le rapport médical n'est pas transmis par le médecin de l'OFII au Collège.

Concrètement, sur les 39 demandes santé déposées en 2017 - en excluant les 3 demandes qui ont abouti à une CST - on constate à ce jour :

- les 36 demandes sont toujours en instruction, ce qui signifie qu'aucun refus de séjour pour le moment n'a été prononcé mais que certaines personnes attendent une réponse depuis plus d'un an !
- la plupart sont toujours sous attestation de dépôt – quelques récépissés remis ces 3 derniers mois à la suite de convocations à l'OFII

Concernant cette attestation de dépôt de 1^{ère} demande, les moyens juridiques ont manqué pour la contester efficacement (l'impact de cette mesure porte essentiellement sur le défaut d'ouverture des droits à la PUMA/CMU-C, les personnes bénéficient de l'AME et donc, de l'accès aux soins).

Le Collectif Santé des professionnels a un peu déplacé la question, au lieu de se battre pour la remise d'emblée d'un récépissé (ce qui paraît difficile), il demande à la CPAM d'appliquer, sur présentation de l'attestation de dépôt, l'arrêté du 10 mai 2017. Là encore, pas de retour pour le moment.

Convocations et examens complémentaires

Quelques personnes ayant déposé une demande santé en 2017 nous ont signalé qu'elles avaient fait l'objet d'une convocation à l'OFII et/ou d'une demande d'informations complémentaires, elles ont été peu nombreuses semble-t-il en 2017 à être convoquées (manque d'organisation, recrutement insuffisant de médecins OFII) ; il semble que le rythme en 2018 s'accélère. Ce qui ressort de ce que les personnes en disent: il s'agit d'une consultation « normale », dans un climat plutôt bienveillant et sans pression particulière.

Les professionnels des associations de soutien aux personnes séropositives signalent des prélèvements systématiques lors des convocations des personnes concernées.

OFII de Marseille pour les personnes sous OQTF ?

Deux personnes ayant déposé une demande santé, l'une à la préfecture de l'Isère, l'autre à la préfecture du Rhône se sont vu remettre une enveloppe portant l'adresse de l'OFII de Marseille, au motif qu'elles étaient sous le coup d'une OQTF. Pratique courante ? En tout cas, connue de nous depuis peu.

Délais anormalement longs

Comme cela a été évoqué plus haut, on constate des délais anormalement longs d'instruction des demandes - la plupart des demandes aujourd'hui n'ont pas reçues de réponse.

A cela, plusieurs raisons : la procédure santé a été complexifiée par la loi du 7 mars 2016 avec ajout d'étapes supplémentaires; à cela se sont ajoutés l'impréparation de l'OFII et le recrutement sans doute insuffisant de médecins, et la résistance de certains médecins hospitaliers à établir un certificat médical dans un cadre désormais contraint (parfois, il a fallu attendre plusieurs mois pour obtenir de médecins hospitaliers la rédaction du certificat malgré des sollicitations réitérées) mais on constate aussi dans le Rhône la volonté semble-t-il délibérée de la préfecture de faire trainer les dossiers pour lesquels un avis avait été rendu par l'ARS.

Dans ces conditions, aucun retour sur les avis MOFII.

Atteintes aux droits sociaux

Outre le refus d'ouverture de droits PUMA/CMU-C déjà évoqué en lien avec l'attestation de dépôt, la permanence santé a été confrontée à 2 types d'interpellations de la part de personnes malades :

- Rupture des droits CMU-C et refus AME en cas de maintien des droits PUMA 12 mois après la fin de régularité de séjour

Beaucoup de personnes malades ont été concernées : ayant fait l'objet d'un refus de séjour, le renouvellement de la CMU-C leur était refusé et elles ne pouvaient bénéficier de l'AME tant que leurs droits PUMA étaient maintenus. Confrontées au refus de renouvellement de la CMU-C, elles se voyaient dans l'obligation de payer le traitement médical ou de renoncer aux soins.

Une lettre récente de la CPAM du Rhône expose le changement de position de la Caisse (prolongation des droits CMU-C jusqu'à expiration des droits PUMA). La vigilance s'impose quant à la mise en application de cette nouvelle directive (déjà des cas de maintien du refus).

- Refus de l'AME aux dialysés algériens venus en France dans la perspective d'une greffe

Signalé par les AS des services de dialyse des hôpitaux. Refus d'AME au motif que les personnes, bénéficiant dans leur pays d'un système de SS, aurait dû, au nom des accords internationaux, demander un formulaire de prise en charge à l'assurance maladie algérienne. Au bout de quelques mois de prise en charge, les factures présentées aux personnes atteignent des sommes considérables.

Pour info, des situations de ce type avaient été signalées il y a quelques années pour des parents algériens d'enfant malade, puis la CPAM avait abandonné cette pratique. Le collectif Santé s'est saisi de la question.

Les interventions en détention (groupe régional Prison)

Les bénévoles du GL Lyon ont assuré en 2017 des interventions en prison dans trois établissements: Lyon Corbas, Villefranche-sur-Saône (69), Saint-Quentin-Fallavier (38). L'intervention à Saint-Quentin-Fallavier n'a démarré qu'en fin d'année

7 bénévoles (dont 4 ont été en formation au moins une partie de l'année) ont assuré ces interventions. Ils ont assuré 107 visites soit quelques 330 heures de travail dans les établissements ; 150 heures de travail hors établissement et 130 heures de déplacements.

Nombre de détenus rencontrés

Nous avons rencontré individuellement 207 détenus, dont 9 femmes. 70 % de ce chiffre concerne le seul établissement de Corbas, qui est de loin celui de la région où il y a tout à la fois le plus de détenus et le plus de passages. L'établissement de Villefranche-sur-Saône, seconde maison d'arrêt du département du Rhône occupe le second rang pour le nombre de détenus rencontrés. Le faible nombre à Saint-Quentin-Fallavier s'explique par le fait que nous n'avons repris les visites dans cet établissement que sur la fin de l'année.

Tableau 1 : Détenus rencontrés par établissement et par sexe

	Femmes	Hommes	Totaux
Corbas	9	130	139
Saint-Quentin-F.		7	7
Villefranche-s.-S.		61	61
Totaux	9	198	205

Nombre d'entretiens dans l'année

Nous avons mené au total 291 entretiens, toujours individuels. Dans la plupart des cas (80% des détenus) nous ne les avons rencontrés qu'une seule fois dans l'année. Il s'agit alors le plus souvent de leur donner une explication pour leur permettre de mieux comprendre leur situation. Il peut également se faire que, au cours de cette seule rencontre, nous les aidions à faire une démarche utile pour eux, par exemple quand il s'agit de demandeurs d'asile pour lesquels il importe d'informer l'institution concernée (OFPRA ou CNDA) de leur nouvelle adresse.

Il est cependant des détenus que nous rencontrons à plusieurs reprises et parfois sur des durées relativement longues.

Présence d'interprète

Dans 96 % des cas, ces entretiens se déroulent sans qu'il soit nécessaire de faire appel à un tiers comme interprète. Quand nous y avons eu recours, il s'agissait chaque fois d'un interprète interne à l'établissement.

Tableau 2 : Présence d'interprète selon l'établissement

	Impossible	Interne	Non nécessaire	Totaux
Corbas	4	2	133	139
Saint-Quentin-F.		2	5	7
Villefranche-s.-S.	1		60	61
Totaux	5	4	198	207

Le fait qu'il soit impossible de disposer d'un interprète n'interdit pas toute action : on peut ainsi réussir à comprendre que le détenu est demandeur d'asile et faire avec lui une déclaration de changement d'adresse à faire parvenir à l'OFPPA ou à la CNDA.

Les détenus rencontrés

Nationalités

Les détenus rencontrés en 2017 relèvent de 57 nationalités différentes. La dispersion est cependant beaucoup plus faible que ne le suggère ce premier chiffre : les trois nationalités les plus nombreuses dans l'ensemble représentant la moitié du total et les huit comptant plus de dix ressortissants représentant les deux tiers du total. D'une année sur l'autre on ne constate guère de variations dans cette liste des nationalités les plus nombreuses.

Deux des détenus rencontrés sont français mais leur nationalité française est contestée.

Tableau 3 : Principales nationalités par établissement

	Corbas	Saint-Quentin-F.	Villefranche-s.-S.	Totaux
Algérie	34	3	9	46
Albanie	19		11	30
Tunisie	16		11	27

Âge, ancienneté de présence et situations familiales

L'âge moyen s'établit à 31,6 ans. La structure de la pyramide d'âges que nous pouvons constituer est analogue à celle des populations détenues en France.

Pour la plupart, ils ont une faible ancienneté de présence en France : 9% sont arrivés en 2017. L'ancienneté moyenne s'établit pour l'ensemble à 6,2 années. Elle est nettement plus forte chez les Tunisiens (7,2) et les Congolais (8,7) et nettement moins chez les Albanais (3,9).

Sur ceux dont nous connaissons la situation maritale, un peu plus de la moitié (57%) se déclarent célibataires, 21% sont mariés ou pacsés dont 5,5% avec un ou une Française, 15% déclarent vivre en couple sans être mariés et 8% sont séparés ou divorcés.

Les interventions CIMADE

Situations administratives

Les situations administratives sont très diverses.

Un tiers n'ont aucun document ou titre de séjour. Une petite moitié (48%) était en situation régulière au moment de l'incarcération ; 18 % avaient eu un droit au séjour qui était périmé lors de leur incarcération.

Un cinquième (20%) relèvent des problématiques de l'asile : 8% sont déboutés et 16% ont des demandes d'asile en cours.

Enfin, 4% des détenus rencontrés sont des citoyens d'un autre pays de l'Union Européenne.

Les peines prononcées

25 % des détenus rencontrés n'ont pas ou pas encore de condamnations définitives. La plupart sont prévenus, (notamment à Corbas où les prévenus représentent le tiers des détenus rencontrés) quelques-uns en appel et deux sont incarcérés suite à une demande d'extradition de leur pays d'origine.

Sur les 149 que nous connaissons comme condamnés, 82 sont emprisonnés pour une peine de moins d'un an et 51 pour une peine de un à trois ans.

Tableau 7 : peines encourues par établissement

	< 1	1 - 3	3 - 5	5 - 10	> 10*	Prévenus**	NR	Totaux
Corbas	59	20	4	2	2	47	5	139
Saint-Quentin-F.	1	3	1	2				7
Villefranche-s.-S.	25	28	1		1	6		61
Totaux	85	51	6	4	3	53	5	207

* : les catégories de peines sont en années

**la catégorie « Prévenus » regroupe les prévenus et les détenus en appel ou en extradition

Nous avons une connaissance limitée des motifs de condamnation : dans plus des deux tiers des cas nous ne disposons pas du renseignement. Celui-ci ne nous est utile que dans des situations très particulières, par exemple quand il s'agit de présenter une demande de relèvement d'une Interdiction du Territoire et une demande d'assignation à résidence liée, ainsi que si nous aidons le détenu à présenter une demande d'abrogation d'une mesure administrative d'éloignement.

Mesures d'éloignement

31 soit 16% des détenus ont des peines complémentaires d'Interdiction du Territoire ; 8 sont des ITF définitives, 14 de 5 à 10 ans et 9 de moins de cinq ans. Il n'apparaît pas de variations significatives selon la nationalité. Dans chacun de ces cas, nous examinons la possibilité de déposer une demande de relèvement de cette mesure jointe à une demande d'assignation à résidence en attendant la décision judiciaire.

Nous avons eu connaissance de 17 mesures administratives d'expulsion : 1 arrêté préfectoral et 16 Obligations de Quitter le Territoire Français. Dans la quasi-totalité des cas, nous avons connaissance des OQTF trop tard pour envisager le dépôt d'un recours puisqu'il s'agit le plus souvent d'OQTF Sans Délai de Départ Volontaire pour lesquelles le délai de recours est de 48 heures. Par contre nous informons le plus souvent possible les détenus que nous rencontrons de ce qu'ils pourront faire au cas où une OQTF leur serait notifiée pendant leur incarcération.

Les difficultés rencontrées

Les interventions de la CIMADE en prison se font dans le cadre d'un protocole signé avec l'administration pénitentiaire au plan national et pour obtenir le respect des règles légales en matière de droit des étrangers. Par rapport à ces deux références, notre expérience de 2017 nous amène à quatre remarques : les deux premières concernent l'ensemble des établissements et portent sur les informations en matière de mesures d'expulsion, administratives d'une part et judiciaire de l'autre ; les deux dernières correspondent à des problèmes que nous avons rencontrés du fait des agissements de la préfecture du Rhône.

Disposer en temps réel d'informations sur les OQTF

La décision administrative d'éloignement passe aujourd'hui quasi exclusivement par la délivrance d'Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF). Lesquelles sont assorties quasi systématiquement de mesures d'Interdiction de Retour sur le Territoire Français (IRTF) ou d'Interdiction de Circuler sur le Territoire Français (ICTF) pour les ressortissants européens. Quand elles sont délivrées en prison, les OQTF sont notifiées sans délai de départ volontaire.

Obtenir de présenter et de défendre son point de vue face à l'autorité administrative qui notifie de telles mesures passe par le dépôt d'un recours auprès du Tribunal Administratif (TA). Le délai pour présenter un tel recours est extrêmement bref puisqu'il est réduit à 48 heures. Or, le moment de la notification de ces mesures est imprévisible, la préfecture pouvant le faire à tout moment de l'incarcération.

Il est déjà difficile pour les détenus de comprendre que la mesure administrative d'expulsion soit totalement déconnectée de la mesure judiciaire. L'une de nos tâches consiste donc à expliquer aux détenus que, bien que le juge judiciaire ne les ait pas condamnés à l'expulsion, ils ne sont pas à l'abri d'une mesure d'éloignement.

Qui plus est, faire valoir ses droits est particulièrement difficile : les délais sont fort courts et les procédures peu évidentes.

Pour les procédures, nous avons mené une campagne d'informations auprès des responsables de l'administration pénitentiaire pour rappeler que les chefs d'établissement avaient la responsabilité d'enregistrer et de transmettre les éventuels recours (art. R 776-31 CJA). Et nous diffusons auprès de nos différents interlocuteurs (détenus, CIP, et surveillants) des modèles de recours sommaires dont nous savons qu'ils sont acceptés par les TA concernés. Dans la pratique, il convient donc de vérifier régulièrement que les greffes des établissements acceptent d'enregistrer les recours, même sommaires et les transmettent au TA concerné.

Il reste cependant une difficulté importante : il serait souhaitable que l'administration pénitentiaire – et notamment les SPIP - soit mise au courant en temps réel de la délivrance des OQTF en détention.

L'information sur les mesures d'ITF

Le second problème en matière de mesures d'expulsion se rapporte aux mesures judiciaires. Les CIP disposent de - et nous transmettent systématiquement - l'information sur les ITF lorsqu'elles sont directement complémentaires de la peine pour laquelle la personne est incarcérée.

Par contre, nous ne disposons pas systématiquement d'informations sur les éventuelles peines d'ITF qui seraient liées à des condamnations antérieures et qui seraient encore en vigueur. Celles-ci, si elles sont parfaitement documentées dans le casier judiciaire, n'apparaissent pas forcément sur la fiche pénale disponible sur l'application GENESIS.

Il est souvent difficile d'obtenir du détenu des informations précises sur de telles peines, notamment du fait que, comme elles n'ont pas conduit à l'expulsion, ils imaginent facilement qu'elles sont devenues caduques. L'analyse est d'autant plus compliquée que les détenus

confondent souvent la date du prononcé de la peine et sa date d'effectivité, alors que la peine complémentaire d'ITF ne commence à courir que lorsque la peine principale est purgée.

Il nous apparaît qu'il serait souhaitable de trouver un moyen systématique d'information sur ce thème.

Le respect du droit d'asile

À plusieurs reprises au cours de l'année 2017, nous avons rencontré de graves problèmes sur les demandes d'asile traitées par la préfecture du Rhône.

Le premier type de problème, et le plus fréquent, concerne des demandes d'asile en cours et pour lesquelles l'incarcération interrompt indûment la procédure. Il s'agit là d'étrangers qui ont été incarcérés entre le moment où ils ont déposé leur déclaration de demande d'asile auprès de la Plateforme Régionale de Demande d'Asile (PRADA) et le moment où ils devraient être enregistrés en Préfecture par le Guichet Unique de Demande d'Asile (GUDA) et où on leur délivre les documents leur permettant de déposer leur dossier de demande d'asile à l'OFPRA. Dans la pratique, cela signifie que la procédure d'asile est pour eux bloquée le temps de leur incarcération alors même que, dans la plupart des cas que nous avons constaté, la préfecture du Rhône avait déjà largement dépassé les délais qui lui sont reconnus par la loi pour procéder à cet enregistrement (art. L. 741-1 al 2 CESEDA). Qui plus est, ils devraient donc être en possession d'un document attestant du dépôt de leur demande d'asile qui leur est demandé pour déposer une demande d'aménagement de peine. Enfin, lors de leur libération, il est probable qu'ils seront conduits au Centre de rétention Administrative alors même qu'ils devraient être en possession d'un titre de séjour.

Le second type de problèmes nous semble encore plus grave : il s'agit de l'enregistrement des demandes d'asile (ou de réexamen de demandes d'asile) présentées en prison. Là encore, malgré les délais légaux spécifiés par l'article L. 741-1 du CESEDA, la Préfecture du Rhône ne donne pas suite aux demandes qui lui ont été présentées. Ce refus de sa part est d'autant plus grave que, dans ces demandes, certaines sont présentées par des personnes détenues suite à des demandes d'extradition présentées par leur pays d'origine et contre lesquelles le dépôt de demande d'asile est un moyen de défense légitime.

Dans ces deux situations le recours au Tribunal Administratif, s'il est possible en principe, est de fait sans effet : les délais d'instruction des dossiers devant cette juridiction sont tels que les détenus en question auront été libérés – ou extradés - depuis un certain temps lorsque leur requête serait plaidée et le recours aux procédures d'urgence est impossible, notamment dans le cas des situations de procédures d'extradition, du fait que les délais effectifs ne sont pas connus précisément.

Nous avons donc saisi le Défenseur des Droits ainsi que l'OFPRA qui, tous deux, nous ont affirmé faire part de leur réprobation s'agissant de ces comportements de la Préfecture du Rhône.

Difficultés liées à la sur-occupation

Nous avons connu des difficultés d'accès aux détenus dans les prisons de Corbas et de Villefranche-sur-Saône au cours de l'année. Chaque fois, l'accès aux locaux où se déroulent habituellement les entretiens (bâtiment Socio à Villefranche-sur-Saône, espaces d'activités des MAH à Corbas) était impossible du fait du manque de personnel surveillant en nombre suffisant. Chaque fois encore, les CIP étaient dans la même situation que nous et ne pouvaient rencontrer les détenus qu'ils souhaitaient voir.

Nous avons ainsi pu constater combien la sur-occupation pénitentiaire dans les maisons d'arrêt, cumulée avec le manque de personnel surveillants, affecte fortement les droits des détenus, quelle que soit leur nationalité. Dans de telles conditions de détention, parler de politique de réinsertion est largement illusoire et nous constatons plutôt combien le passage en prison, notamment pour de courtes peines, correspond bien souvent à un temps fort de désinsertion sociale.

L'accompagnement des femmes migrantes

Objectifs du groupe femmes :

Dans le cadre des permanences juridiques du mercredi, parallèlement aux rencontres individuelles avec un juriste, depuis janvier 2015, une équipe de femmes bénévoles accueille collectivement et/ou individuellement les femmes pour les informer et les orienter dans leurs démarches sociales, de protection, médicales, et éducatives.

Nous leur proposons une écoute bienveillante et les orientons dans leurs démarches auprès tout d'abord des travailleurs sociaux professionnels des services publics (CCAS, MDR, etc.) et des différentes associations ou services qui pourront leur apporter une domiciliation, une aide alimentaire, médicale, vestimentaire, une protection, un hébergement, etc.

Cet accueil vise à rompre cet isolement dans lequel la plupart de ces femmes s'enlisent face aux murs de la précarité, et à rendre plus accessibles toutes ces informations et contacts possibles dans lesquels bon nombre sont souvent perdues ou découragées.

Objectif spécifiques :

- Un accueil collectif pour informer et échanger avec les femmes sur leurs droits sociaux et les orienter dans leurs démarches sociales, de protection, médicales, et éducatives. Cet espace de parole offre une place aux questions, au partage mutuel d'informations, aux orientations dans leurs démarches vers d'autres structures qui pourront répondre à leurs besoins.
- Pour certaines femmes reçues à la permanence du mercredi, des suivis individuels sont proposées en dehors des permanences pour les accompagner dans certaines démarches, quand elles nous semblent en grande difficulté ou précarité pour engager seules, même informées, ces démarches auprès d'autres partenaires

Fonctionnement de l'accueil :

La participation est encouragée mais volontaire et se fait dans un espace séparé et s'adresse seulement aux femmes (avec leurs enfants), pour faciliter la parole: toutes les femmes qui se présentent à la permanence collective juridique du mercredi ne participent pas au groupe femmes.

Elles rejoignent le groupe au fur et à mesure de leur arrivée, le quitte quand elles vont en RDV individuel avec un bénévole juriste et peuvent y revenir après. Certaines peuvent aussi être orientées par les bénévoles juristes qui les reçoivent, ou par d'autres permanences (Villeurbanne, Lyon du lundi, Vaulx, Vénissieux, La Duchère, Bron).

L'accueil et les échanges se font en groupe, mais des entretiens individuels sont aussi proposés quand certaines femmes ont besoin d'aborder en individuel certaines questions et qu'elles en font la demande ou que nous identifions une difficulté spécifique à risque (violences ou prostitution).

Depuis octobre 2017, du fait de l'augmentation du nombre de bénévoles dans le groupe femmes, nous sommes 3 ou 4 présentes à chaque permanence, ce qui permet de proposer ces 2 formes d'accueil simultanément. Une bénévole gère et anime le coin jeu quand il y a beaucoup d'enfants.

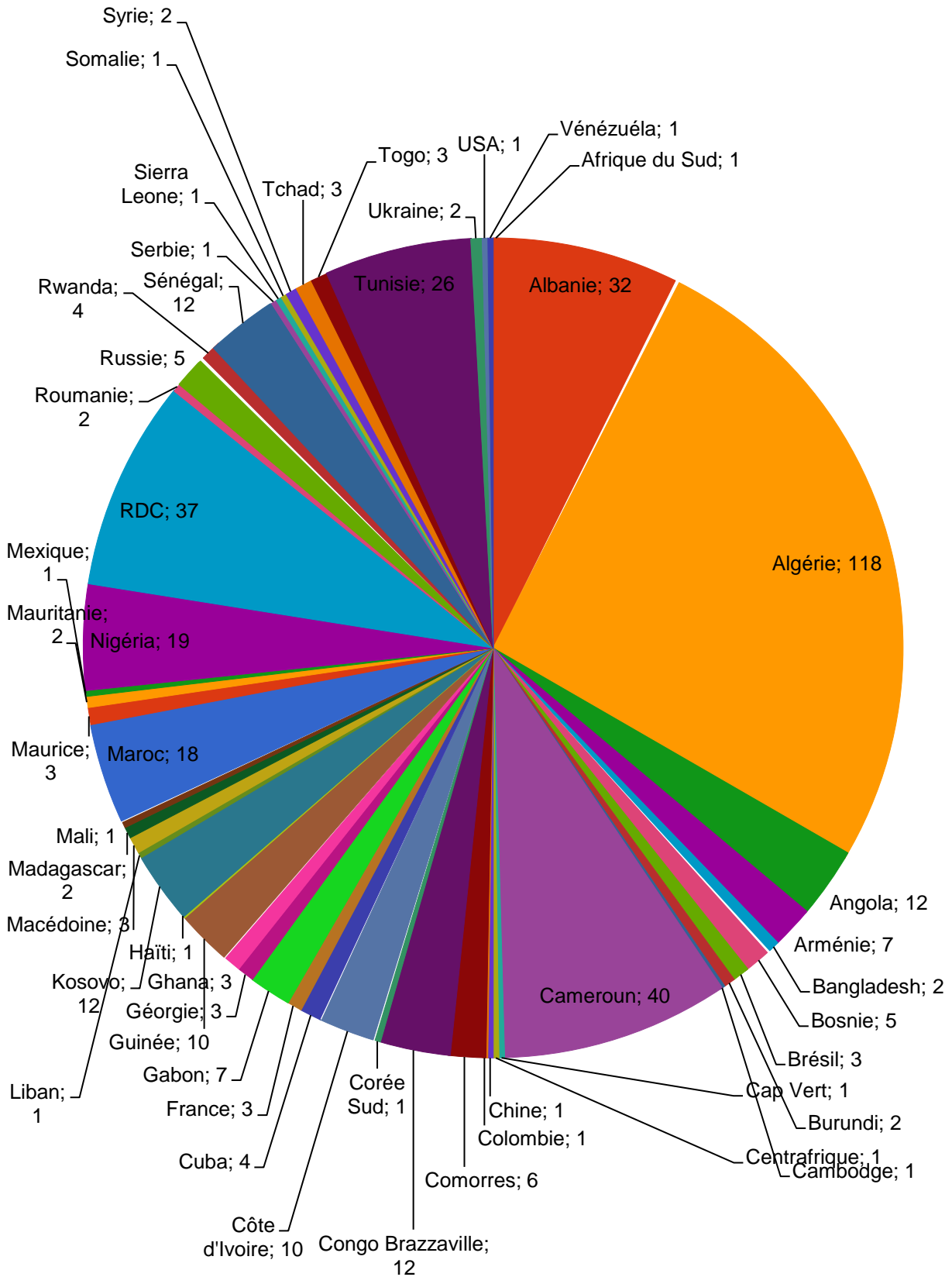
Fonctionnement du groupe femmes :

- Nous sommes 9 bénévoles avec des départs et des arrivées en particulier en octobre 2017.
- Le groupe se réunit toutes les 6-8 semaines pour aborder des suivis individuels plus complexes, revoir certaines questions d'actualité du groupe, des partenariats ou des sujets de formation. Un CR est partagé avec le bureau du groupe local.
- Nous avons organisé un temps de formation pour les nouvelles arrivées pour l'animation de la table (déroulé des informations) et sur des points spécifiques de droits sociaux.
- Afin de renforcer les référencement de certaines femmes vers des partenaires d'accompagnement, nous avons rencontré :
 - ⇒ L'amicale du Nid qui accueille et accompagne les femmes en situation de prostitution,
 - ⇒ Le VIFILL qui accueille et accompagne les femmes victimes de violences

Résultats :

- **450 femmes** reçues dont 224 avec des enfants et 40 femmes enceintes
- **50 nationalités** dont les plus représentées : Algérienne (118), Camerounaise (40), Congolaise (37), Albanaise (32), Tunisienne (26), Nigérienne (19), Marocaine (18), Angola-Kosovo-Sénégal-Congo Brazzaville (chacune 12)

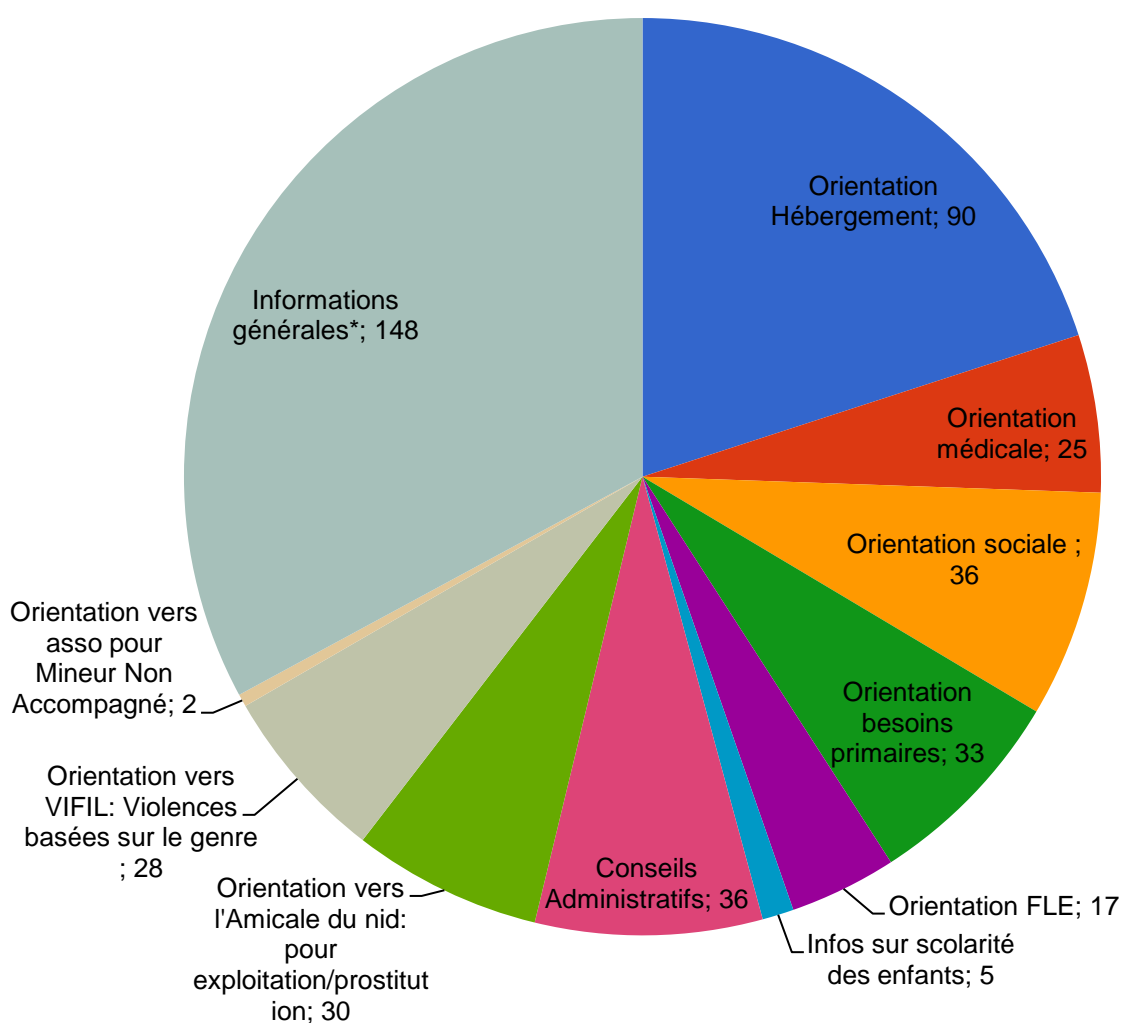
Nationalités



- Actions menées de manière spécifique: en prenant en compte les particularités principales des femmes, les actions suivantes ont été menées, sachant que plusieurs actions ont pu être menées pour une même personne.

- ☞ Les actions les plus récurrentes sont les **problèmes d'hébergement**
- ☞ De manière spécifique **46 femmes** ont bénéficié d'un suivi individuel en dehors des permanences pour leur orientation, en particulier d'hébergement, de suivi social, de suivi de protection/violences.
- ☞ Toutes les femmes ont reçu les informations générales, mais 148 d'entre elles n'ont pas présenté de situation spécifique au-delà de ces échanges.

Actions menées



Profil des femmes reçues:

La majorité d'entre elles sont dans des situations précaires et empreintes de difficultés et de violences subies avant et depuis leur arrivée en France.

- ✓ La difficulté récurrente reste la recherche d'hébergement d'urgence : pas une seule permanence sans 2 ou 3 situations de femmes, isolées, ou enceintes ou/et avec des enfants qui sont à la rue, ou dans des accueils précaires parfois empreints de risque d'abus et d'exploitation.
 - ⇒ Depuis octobre 2016, nous avons une solution pour certaines urgences avec un partenariat avec l'association « l'ouvre porte », à qui nous pouvons en urgence référer certaines situations,
 - ⇒ Mais ces accueils chez l'habitant restent limités en nombre et nous demandent d'identifier les situations les plus critiques ; de plus l'accueil des femmes avec enfants ou familles sur Lyon (manque de capacités d'accueil) reste compliqué ; et globalement ces accueils sont limités dans le temps, ce qui est un problème pour des situations de plus en plus longues d'attente d'accès à un hébergement de la MVS.
- ✓ Nous avons géré 2 situations de mineurs non accompagnés, en collaboration avec la permanence inter-associative MNA.
- ✓ Nous recevons toujours de plus en plus de femmes victimes de violences conjugales, ou en situation de TEH/prostitution : nous référons toutes ces situations au VIFIL ou l'Amicale du Nid.

Perspectives 2018 :

- Une nouvelle bénévole du groupe femmes s'est proposée pour mettre à jour l'annuaire des activités et référencements possibles sur Lyon : nous pensons cependant qu'une stagiaire AS ou Educatrice pourrait être intéressée pour mener ce travail. Le groupe femmes pourrait partager toutes les infos que nous récoltons au fur et à mesure. Cet annuaire servirait bien au-delà du groupe femmes, pour l'ensemble des salariés et bénévoles de la CIMADE, et pourrait aussi être partagé avec les autres partenaires, en complément de l'officiel « GUS ».
- Afin d'encadrer le partenariat avec l'Ouvre Porte pour les hébergements d'urgence chez l'habitant, une rencontre est prévue en février 2018 et définir les responsabilités respectives, qui de notre côté ne peuvent pas engager un suivi social individuel.

Les ateliers sociolinguistiques

Comme suite à l'arrivée à la CIMADE, en octobre 2015, d'un nombre important de bénévoles, une activité Français Langue étrangère a commencé à s'élaborer au Groupe local de Lyon.

Les bénévoles s'engagent, en principe pour l'année scolaire, et pas pour l'année civile, même si certains sont recrutés en cours d'année scolaire.

Les chiffres ci-dessous sont donnés pour la période janvier-juin 2017, puis septembre-décembre 2017.

Apprenants :

Pour la période de janvier à juin 2017 :

150 apprenants se sont inscrits. Tous ne viennent pas aux cours, et ceux qui viennent, ne viennent pas tous régulièrement.

13 cours hebdomadaires ont été assurés répartis sur la semaine.

Pour la période de septembre à décembre 2017 :

187 apprenants se sont inscrits

Sur le dernier trimestre de 2017 qui correspond au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2017/2018 : environ 70 personnes participent à 1 cours chaque semaine. Cela correspond toutefois à davantage de personnes (une centaine au moins) car plus de la moitié des apprenants ne vient pas à tous les cours.

La moyenne de fréquentation de chaque cours est de 5,8 apprenants.

Il a été ouvert 12 cours en octobre et un 13^{ème} en novembre.

Bénévoles :

26 bénévoles encadrent effectivement les 13 cours hebdomadaires.

La liste des bénévoles comporte 39 personnes, dont Julienne JARRY coordinatrice et une bénévole formatrice ; plus quelques personnes intéressées qui ne sont pas disponibles actuellement, et souhaitant rester en lien avec le groupe ASL.

Il y a eu des mouvements au sein de l'équipe de bénévoles, dus à divers facteurs : changement de situation professionnelle, stages d'étudiants hors Lyon, erreur d'appréciation de disponibilité, déménagement...

14 bénévoles dont 11 encadrant les cours étaient déjà présents la précédente année scolaire. Tous les autres (25) ont été recrutés pour cette nouvelle année 2017-2018.

Formation :

Pour la période de janvier-juin 2017 :

- 3 modules d'une demi-journée en janvier-février sur l'animation ASL.
- Participation de 2 bénévoles à une journée de formation sur l'animation ASL à Paris en juin.

Pour la période de septembre-décembre 2017 :

- 2 modules de formation « nouveaux bénévoles » et animation ASL en septembre.
- 2 modules de formation « nouveaux bénévoles » ouverts aux bénévoles des autres activités.
- Préparation d'autres temps de formation pour janvier-juin 2018.

Activités hors les murs :

De janvier à juin 2017

- Partenariat en deux temps avec les bibliothèques municipales de Lyon 1^{er} et Lyon 4^{ème} : d'abord, une venue des médiatrices culturelles dans nos locaux, puis une visite de la bibliothèque de Lyon 1^{er}.
- Partenariat avec l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) : de janvier à avril 2017, un atelier mensuel animé dans les locaux de la CIMADE, puis une visite de l'école et une soirée théâtre dans l'école.
- Pique-nique en juin.
- Une visite du musée des Beaux-arts de Lyon, en juillet.

De septembre à décembre 2017

- Participation à un évènement de Migrant' scène : pièce de théâtre présentée par RESF dans le quartier de la Guillotière.
- Participation au festival de cinéma à l'Institut Lumière.
- Goûters et repas de Noël.
- Préparation d'autres activités pour la période janvier-juin 2018.

Seconde partie : La sensibilisation et le plaidoyer

Le Festival Migrant' scène



Après le départ de l'équipe de coordination des années antérieures, le Groupe local a œuvré pour la formation d'une nouvelle équipe de bénévoles en charge du Festival Migrant'scène à Lyon et Villeurbanne.

En concertation avec l'équipe régionale, le projet du Festival dans notre agglomération a été repensé au regard des objectifs nationaux de la CIMADE et d'une volonté inclusive des personnes migrantes. L'idée maîtresse a été de faire un Festival avec notre public et pour l'accueillir dans un temps de rencontres et de convivialité.

Au-delà des partenariats traditionnels, trois journées « Migrants en fête » ont été organisées par une nouvelle équipe, composée de bénévoles anciens et nouveaux migrants dans notre ville. Une approche nouvelle saluée par la CIMADE nationale.

Le Festival fut, une année encore, une complète réussite tant par le nombre de personnes venues aux différents événements, que par le travail réalisé par les équipes CIMADE et nos différents partenaires.

TROIS JOURNÉES MIGRANTS EN FÊTE

VENDREDI 24 NOVEMBRE

Venez découvrir la ville de Lyon et vous faire de nouveaux amis, au cours d'une promenade en bateau sur la Saône. Mathilde DUBESSET, historienne, bénévole, et présidente de la CIMADE Auvergne-Rhône Alpes nous aidera à approfondir nos connaissances, ou tout simplement découvrir cette ville de Lyon.

Maison pour tous des Rancy (Lyon 3^e) :

Slam : Le cercle des Poètes à la Rue

Créé il y a 4 ans, le cercle des poètes à la rue regroupe 8 slameurs réunis autour d'une passion dévorante: les mots. Les personnalités et les styles d'écriture de chacun des membres s'entrecroisent pour enrichir ce collectif lyonnais tourné vers la création et le partage.

Projection : « Les messagers »

Du Sahara à Melilla, des témoins racontent la façon dont ils ont frôlé la mort, qui a emporté leurs compagnons de route, migrants littéralement et symboliquement engloutis dans la frontière. « Ils sont où, tous les gens partis et jamais arrivés ? » Hélène CROUZILLAT et Lætitia TURA, 2014, 70 min.

Projection : « Skyes blues »

Un homme est enfermé sans savoir pourquoi. Où est-il ? Pour combien de temps ? Par des images de lieux d'enfermement pour migrants, aujourd'hui à l'abandon, et à travers la reconstitution d'un récit migratoire, ce film nous plonge dans un univers clos, effacé, en ruines... Stephanos MANGRIOTIS, 2016, 15 min.

Temps d'échanges avec Laëticia TURA, Fabien Didier YENE et Mamadou BA

Fabien Didier YENE est consultant en migration, auteur du livre « Migrant au pied du mur » Laëticia TURA, photographe, co-réalisatrice, a obtenu en 2014 le prix du « Meilleur film documentaire » dans la section « Voyageur et migrants » pour le film « Les messagers ».

Mamadou Bâ est membre fondateur du GADEM (Le groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants).

Couscous offert par La CIMADE

SAMEDI 25 NOVEMBRE

De l'Autre Coté du Pont (Lyon 7^e) :

Théâtre : Karim Duval

Karim Duval est humoriste, auteur, youtuber lyonnais. Dans son spectacle « Melting Pot », à l'affiche au Point Virgule à Paris pendant plus de deux ans, en tournée dans toute la France, et dans de nombreux festivals (Marrakech, Montréal, Avignon), il aborde souvent les questions liées à la mondialisation. Il anime également souvent les soirées « SINGA Inspire », en mettant en valeur par l'humour les parcours à la fois tortueux, riches et touchants des intervenants.

Théâtre : « RESF, c'est quoi le problème »

Ils sont sept, ont entre 16 et 28 ans et sont originaires du Mali, du Congo, du Burkina, de Côte d'Ivoire, des Comores. Ils sont parti.e.s à l'aventure, jeunes, vers une promesse d'eldorado. Ils se sont rencontrés en France au Collectif Jeunes de RESF (Réseau Education Sans Frontières). Construite à partir des récits, d'anecdotes et d'improvisations, la pièce tisse une fable collective, celle de ces « jeunes isolé.e.s » dits « migrants économiques ». Du départ à l'arrivée, sans concession mais avec humour, ils mettent en scène et jouent une histoire aux multiples visages.

Avec : Salvator BWICHE, Malick COULIBALY, Ibrahima GARY, Issouf HOUMADI, Lancei Kourouma, Benicia MAKENGELE, Keletigui SYLLA, Coordination : Marie BRUGIERE, Fiammetta NINCHERI, Pauline ROUSSEAU.

Danse péruvienne

L'association franco-péruvienne « Soncco llacta » = « cœur du peuple », est née le 30 janvier 2014, avec pour but de promouvoir le patrimoine culturel du Pérou et de l'Amérique latine, d'informer et de sensibiliser à travers des échanges culturels et solidaires, de promouvoir le développement durable et le respect pour la Pachamama (La Terre mère); et de partager des danses traditionnelles de différentes régions du Pérou

Folklore Amazona

L'association est née du désir de partager la culture latino-américaine et de la promouvoir comme l'une des plus belles manifestations humaines et artistiques. La mission du groupe est fondée essentiellement dans la promotion de leurs racines et de leur culture à travers différents spectacles folkloriques de danses. L'idée est de diffuser un savoir populaire et faire connaître les traditions du folklore de l'Amérique Latine. Le collectif est composé de membres de différentes nationalités, ayant tous comme centre d'intérêt la culture et le folklore de l'Amérique Latine.

Charles coupé-décale sagacité / Charles AHOVEY

Si vous voulez découvrir du coupé-décalé, venez voir l'homme charismatique de la sagacité.

Concert : MOON MIC Groupe lyonnais de Rap / Reggae composé de Doup's (Padou MARVIN) et Eyedol (N'Diaye Mohamed LAMIN).

Moon Mic c'est d'abord une rencontre, une amitié depuis plus de 5 ans. Ceci avec le temps s'est transformé en une relation fraternelle soudée par une soif de liberté et une fibre artistique commune. Le groupe se produit sur Lyon et quelques villes en France depuis 3 ans, travaille avec Livity records et est en connexion avec beaucoup d'artistes d'ici et d'ailleurs.

DIMANCHE 26 NOVEMBRE

SINGA TOUR

Venez découvrir la ville et vous faire de nouveaux amis, au cours d'une balade (2h de marche) du plateau de la Croix-Rousse avec des personnes du monde entier. Vous aimez l'histoire, la géographie, les voyages dans le temps, ... Rejoignez nous pour ce Singa Tour qui nous fera parcourir 2000 ans d'histoire de Lyon et jeter des ponts au-dessus des frontières d'ici ou d'ailleurs...

PARTENAIRES TRADITIONNELS

MJC Jean Macé – LYON 7^e

Atelier de pensée critique

Avec l'association TABADOL, Laure CHEBBAH-MALICET enseignante à Science Po Lyon et docteur en sciences politique. Explorons les représentations des migrant.e.s dans les médias français. Que véhiculent-elles ? Qu'est-ce qui nous interpelle, nous pose question ?

Spectacle : « La peau cassée ». Lecture théâtrale de « Femme d'ici Femme d'ailleurs », 13 femmes sur scène, des sonorités aux diverses cultures. Projet mené avec le CADA Forum-réfugiés de Saint-Jérôme, sur une idée d'Elsa LE BOUDEDEC et mise en voix par Sabine LARIVIERE.

Conférence théâtralisée : « Vous êtes ici là-bas » Entre conférence et monologue, une femme revenue en France, son pays natal, nous livre une douce dissection de ses émotions et de ses interrogations. Victime de clichés et de discrimination positive, consciente de sa situation fortunée, elle s'attaque à ses angoisses en lien avec ce sentiment d'appartenance ou de non-appartenance. Dans le miroir se glisse alors doucement l'image de tous ceux qui ont un ici et un là-bas... À la fois singulier et universel, ce portrait fait écho et invite à se questionner sur le principe même d'identité. Écriture : Aude FABULET et Jane FABULET-ROBERTS Jeu : Jane FABULET-ROBERTS.

CCO Jean-Pierre LACHAISE – VILLEURBANNE

Politiques des frontières - La longue route des personnes en migration

Rendez-vous citoyen co-organisé dans le cadre du festival Migrant' scène 2017 "D'ici et d'ailleurs : ensemble" organisé par La CIMADE.

Avec Eva Ottavy, responsable du Pôle national Solidarités Internationales - Europe à La CIMADE.

Le contexte général est à la fermeture des frontières et à la production de discours visant à différencier les types de migrations (climatiques, économiques, politiques, ...) pour éventuellement les qualifier : "bonnes" et "mauvaises" raisons de quitter son pays. Comment alors replacer les trajectoires migratoires personnelles dans une analyse géopolitique globale et mondiale ?

Pour aider à la compréhension, il s'agit de mettre en regard les causes des migrations et les responsabilités politique dans les pays d'origine, d'avoir connaissance des négociations internationales — accords de réadmission avec la Lybie, la Turquie par exemple — et de s'appuyer sur des données chiffrées réalistes et réelles. Combien de migrants ? Quelles régions du monde ?

Les questionnements, nécessairement d'ordre économique et politique, porteront plus particulièrement sur la mise en perspective du droit à pouvoir demeurer dans son pays et à la libre-circulation.

Bibliothèque municipale de la Part-Dieu – LYON 3^e

Conférence / débat – société : « Révolution », « intégration » et caetera

L'abécédaire des luttes algériennes à Lyon durant la décolonisation et au-delà.

En 2017, la France compte plus de quatre millions de résidents d'origine algérienne dont deux millions de bi-nationaux. Cette présence s'explique par une longue histoire qui commence avec la guerre 1914-1918 et s'accélère après la Seconde Guerre mondiale quand la loi « portant statut organique de l'Algérie » du 20 septembre 1947 reconnaît aux Algériens la citoyenneté française : dès lors, ce ne sont plus seulement des célibataires mais aussi des femmes qui franchissent en plus grand nombre la Méditerranée et s'installent en France, accompagnant ou fondant une famille.

Elles sont 1200 à Lyon et 25 000 en France en 1962, au moment de l'indépendance de l'Algérie.

Qui sont ces pionnières de la migration algérienne ? Pourquoi traversent-elles la Méditerranée aux pires moments de la répression du nationalisme algérien ? Quel est leur rôle dans une guerre d'indépendance algérienne menée aussi en métropole ? Comment trouvent-elles leur place dans la société qui les entoure, au prix de quelles luttes ?

Cette conférence, proposée dans le cadre du festival Migrant' scène, tentera de répondre à ces questions grâce à deux partis pris.

En premier lieu, nous prendrons « aux mots » les qualificatifs qui, souvent trompeurs, parfois justes, quelque fois flous, stigmatisent, désignent, évoquent l'histoire de ces femmes ou familles algériennes. De « Algérie » à « zigouiller », en passant par « bébés », « charité », « guerre », « intégration », « travail », « racisme », « voile », entre autres, nous passerons en revue et discuterons ces mots de la migration des femmes algériennes.

En second lieu, nous proposerons une histoire vivante grâce à des témoignages de femmes algériennes ayant vécu dans la région lyonnaise et, si la santé de ces femmes âgées le permet, l'une d'entre elles discutera avec nous de cette histoire. Quand l'historien et le témoin parlent d'une même voix...

Biographie

Agrégé et docteur en histoire, Marc André est chercheur associé au Larhra (Laboratoire de recherches historiques Rhône-Alpes). Ses travaux portent sur l'immigration algérienne, la guerre d'Algérie et la justice militaire dans la France métropolitaine. Il a récemment publié Femmes dévoilées. Des Algériennes en France à l'heure de la décolonisation (ENS Éditions, 2016).

La sensibilisation du public scolaire

Les interventions effectuées en 2017 :

Lycée technique et professionnel Les Canuts (Vaulx-en-Velin)

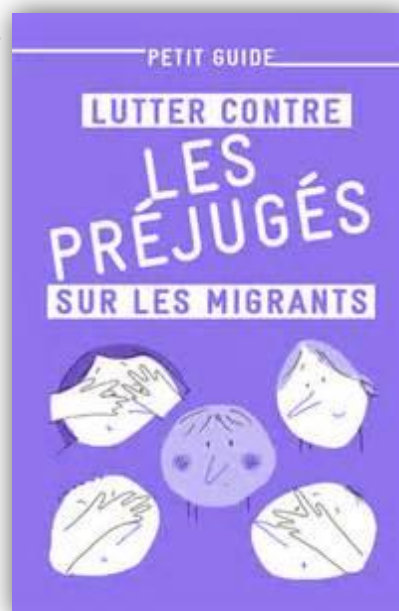
- le 16/10 : Terminale / CAP (environ 25 élèves)
- le 23/11 et le 19/01/2018 : deux demi-groupes (14 élèves chacun) d'une classe de 3^e d'adaptation

Lycée Récamier (Lyon 2^e)

- le 8/11 : classe de Première littéraire (environ 25 élèves)
- le 14/11 : classe de BTS issue de Bac technologique (environ 20 élèves)
- le 15/11 : classe de Terminale technologique (32 élèves)

Lycée Ampère (Lyon 2^e)

- le 17/11 : Terminale technologique STMG (30 élèves environ)
- le 30/11 et le 1^{er}/12 : deux demi-groupes (10 à 12 élèves chacun) d'une classe de Première STMG



Lycée technique et professionnel Faÿs (Villeurbanne) :

- le 8/12 : une classe de Seconde (en deux demi-groupes, une heure chacun)

Collège de Lamure-sur-Azergues (69)

- le 19/12 : matin, une classe de 4^e (20 élèves environ) et après-midi, une autre classe de 4^e (même effectif). Le travail a été mené avec la documentaliste et deux professeurs en charge de ces deux classes.

Ecole primaire Paul Painlevé (Lyon 3^e) :

- le 16/01/2018 : classe de CM1 (20 élèves)

Lycée professionnel Doisneau (Vaulx-en-Velin) :

- le 17/01 : classe de Première ST2S (classe divisée en deux groupes de 12 élèves chacun, une heure pour chaque groupe)

Collège La Tourette (Lyon 4^e)

- le 6/02 : classe de 4^e (25 élèves environ)
- le 8/02 : autre classe de 4^e (même effectif)

Les interventions prévues en 2018 :

- Lycée Faÿs (Villeurbanne) : une seconde intervention avec la classe de Seconde déjà rencontrée ;
- Lycée La Martinière-Monplaisir (Lyon 8^e) : 18 élèves dans le cadre d'un programme Erasmus, éventuellement une seconde intervention pour des élèves volontaires ;
- Lycée privé Don Bosco (Lyon 5^e) pour une classe de Première préparant un Bac professionnel dans le domaine social ;

Méthodologie :

Les interventions commencent par une mise au point notionnelle, en demandant aux élèves la définition de certains mots (comme sans-papier, clandestin, demandeur d'asile, réfugié, etc...), et en faisant noter la définition correcte (N.B.: certains professeurs avaient préparé le terrain en fournissant d'avance des précisions notionnelles).

Ensuite, l'intervenante explique que le but était de prendre une conscience critique des représentations (préjugés, croyances, idées fausses) que nous pouvions tous avoir à propos des migrants, donc en précisant qu'il n'y avait aucun jugement de valeur sur les réponses possibles des élèves.

Pour ce faire, il a été proposé des mots (en général 4) « sensibles », comme : frontière, sécurité/insécurité, Islam, identité, etc...) et chaque élève dispose de 5 à 10 minutes soit pour dire quelle réaction affective suscitait chacun de ces mots (on l'aime? on ne l'aime pas ? on en a peur ? on y est indifférent ?) et d'où venait cette réaction (expériences? ce qu'on entend en famille ? à la TV?...), soit pour indiquer trois mots (trois associations d'idées) venant immédiatement à l'énoncé des mots proposés, là aussi en expliquant d'où viennent ces associations.

L'intervenante a également essayé une troisième technique : elle a demandé (en 5 minutes) que chaque élève produise au moins une affirmation fréquemment entendue à propos des migrants. Le groupe a ensuite examiné si cette proposition était fondée ou non, partiellement explicable ou non, et l'intervenante a fourni des rectifications chiffrées.

Dans tous les cas, l'intervenante observé dans un premier temps la surprise des élèves devant le type d'exercice (et de réflexion sur soi-même) proposé, puis l'intérêt manifesté et la sincérité des réponses. Ceci a conduit dans certains cas à de vraies discussions entre élèves, y compris quand certains ont montré de nettes résistances à accepter les rectifications objectives fournies.

Enfin, les élèves se montrent très demandeurs de cas concrets, d'explications sur ce que nous faisons au quotidien à la CIMADE.

Dans tous les établissements, l'intervenante a distribué les deux livrets édités par la CIMADE :

- ⇒ Lutter contre les préjugés sur les migrants
- ⇒ Comprendre les migrations internationales

Les repas mensuels.

C'est un temps fort du groupe local. Le premier vendredi du mois entre midi et 14h nous retrouvons environ 25 personnes : surtout des bénévoles, souvent les salariés, et toujours un ou deux « nouveaux » qui découvrent ce nouveau style de rencontre. C'est souvent l'occasion de recevoir des partenaires : l'association ADOS, les amis de Réveil, des membres de la LDH. . .

Il y a les fidèles, les irréguliers, les passagers et tout ce beau monde partage allègrement nourriture et informations

Après un tour de table pour les présentations d'usage, on échange les nouvelles, on évoque l'actualité, on interroge les partenaires sur leur action et leur projet.

Ces repas, généralement très appréciés, permettent des échanges et le partage d'expériences.

Il est concocté et préparé par une équipe bien rodée et, très souvent les participants donnent un sérieux coup de main pour la vaisselle et le rangement.

La Veille citoyenne

La loi du 7 mars 2016, apportant modification du droit des étrangers en France, est entrée en application au 1^{er} novembre 2016.

Cette loi interpellait tout le monde, notamment par les modifications qu'elle apportait au rôle que tenait le Juge des Libertés et de la Détention (JLD) auprès des migrants retenus au Centre de Rétention de St-Exupéry. Les avocats de la commission du droit des étrangers du barreau de Lyon nous ont sollicité en vue de faire une campagne d'observations des audiences du JLD, préoccupés qu'ils étaient par la mise en œuvre de la réforme.

Dans le contexte du CIADDE (Collectif Inter-Associatif de Défense des Droits des Étrangers dans la région de Lyon), avec les Amoureux au Ban Publics et la Ligue des Droits de l'Homme, nous avons mis en place une campagne d'observation sur le 2^{ème} semestre 2016.

En 2017, cette campagne s'est déroulée jusqu'à la fin du mois de juin (échéance qui avait été fixée dès le début de l'opération).

En janvier 2017, le groupe d'observateurs était encore assez nombreux (18 personnes), mais l'essoufflement a fait que sur le 2^{ème} trimestre il n'y avait plus que 9 observateurs « actifs » : ce qui a demandé une importante implication de ce petit groupe afin de tenir l'objectif d'être présents au moins à 20 audiences par mois (il y en a une chaque jour !)

Sur les 6 mois nous avons observé 138 audiences (moyenne 23 par mois) et pu assister à l'examen des dossiers de 633 personnes retenues.

Dans la 2^{ème} partie de l'année, nous avons fait le dépouillement de toutes les données collectées, puis un petit groupe de travail a été constitué avec pour objectif de rédiger un rapport retraçant les tenants et aboutissants de cette action et d'en déduire des grandes lignes qui pourraient servir aux actions de sensibilisation et de plaidoyer.



Deux documents ont été mis en chantier :

- Une fiche de synthèse (devant tenir sur une feuille recto-verso) : destinée aux élus qui sont impliqués dans l'élaboration et la discussion du projet de loi qui viendra en débat au Parlement en mars 2018.
- Un rapport plus étoffé, destiné à un public plus large (associations – élus nationaux – médias - syndicats – magistrats – Défenseur des Droits – Contrôleur général des lieux de privation de liberté – etc.) et qui retracera plus en détail l'action menée et comportera notamment des témoignages d'observateurs, une analyse statistique des données recueillies et nos préconisations.

Les Solidarités internationales

Le groupe Solidarités internationales, qui assure la mission de sensibilisation et de plaidoyer du Groupe local, a connu en début d'année 2017 des difficultés de fonctionnement liées à l'importante rotation des participants aux réunions.



Rapidement, le groupe a choisi de cibler son action sur les contacts avec les candidats aux élections législatives. Il a ainsi pu rencontrer 14 candidats majoritairement de gauche : 2 candidat.es PCF, 1 France Insoumise, 1 LO, 1 Ensemble, 5 Verts), mais aussi 2 candidat.es LREM, 1 UDI et 1 Les Républicains. Seuls les 2 candidats En Marche ont été élus.

Ces rencontres ont montré que les politiques migratoires et le droit des étrangers étaient peu connus des politiques, mais qu'ils suscitaient beaucoup d'intérêt de la part de nombreux interlocuteurs.

Devant ce bilan, il a été décidé à la rentrée de poursuivre cette action auprès des parlementaires, pour préparer les débats autour de la nouvelle « loi Collomb ».

Une première rencontre a eu lieu en décembre 2017 avec des élus LREM et/ou leurs attachés parlementaires ; d'autres sont programmées en début d'année 2018.

A noter la disparition soudaine à l'automne de Pierrette MEYNIER, fondatrice du groupe SI Rhône-Alpes. Une nouvelle bénévole, Clara VOLPI, a pris le relais et anime un groupe d'une dizaine de participants réguliers (majoritairement des étudiant.es et souvent nouveaux à la CIMADE).

Le CIADDE

Ce collectif lyonnais inter-associatif de défense des droits des étrangers regroupe les associations suivantes : les Amoureux au ban public, la CIMADE, la Ligue des Droits Homme, Médecins du Monde et RESF. Il existe depuis l'année 2014 et il est animé par un bénévole CIMADE, Charles JODER, depuis le mois de juin 2017.

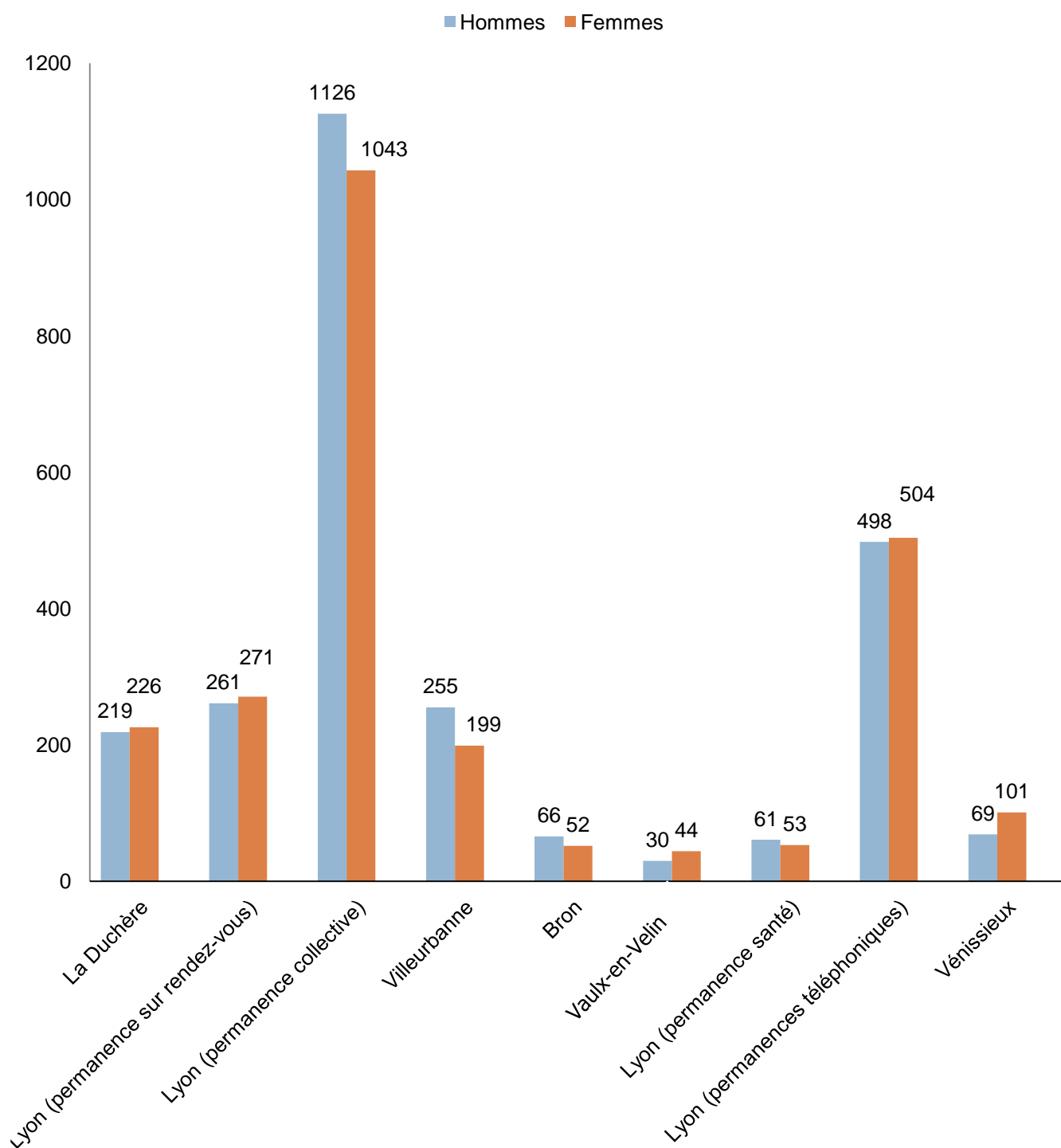
Il a pris le relais de la Déléguée nationale en région Auvergne-Rhône-Alpes de la CIMADE, Kaoutar DJEMAI-DAWOOD.

Principales actions menées en 2017 :

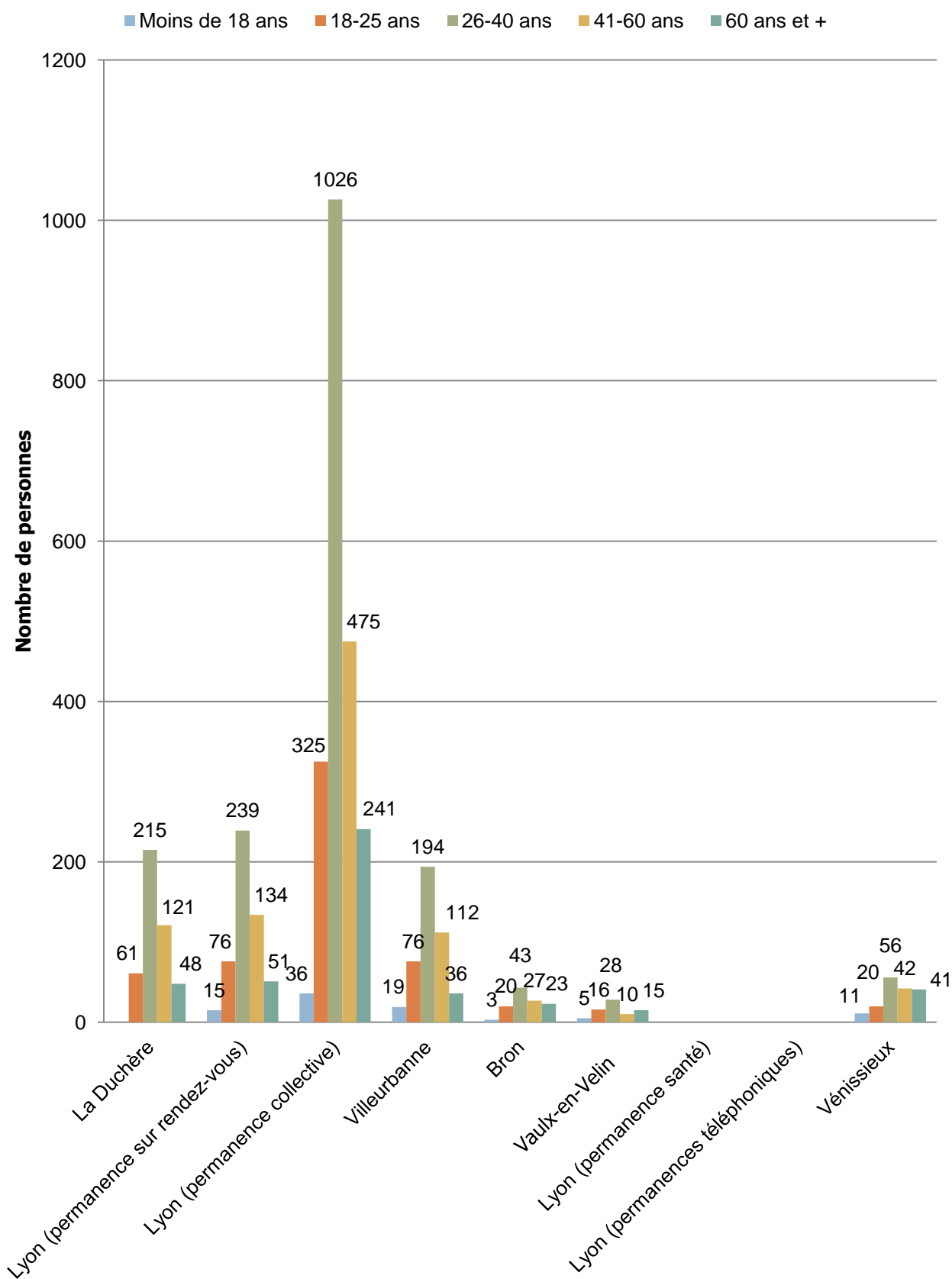
- La mise en place à la salle de la Marmite Colbert (Lyon 1^{er}) d'un Accueil de mineurs isolés étrangers en février (AMIE) ;
 - ☞ Le dispositif a rapidement été sur-sollicité compte tenu de l'augmentation du nombre de MNA sur Lyon et des insuffisances constatées du côté des acteurs publics en charge du sujet, en particulier de la Métropole de Lyon. Au bout d'une année, une vingtaine de bénévoles ont suivi environ 300 personnes au cours des permanences le mercredi matin.
- Une rencontre auprès de Monsieur le Préfet délégué à l'égalité des chances pour évoquer les difficultés d'accès aux droits pour les étrangers ;
- La participation en décembre au lancement des États Généraux de la Migration par le collectif Agir Migrants et une quarantaine d'associations lyonnaises ;
- L'organisation d'une veille citoyenne en lien avec le barreau de Lyon (cf. supra).

Annexe : graphiques des permanences locales

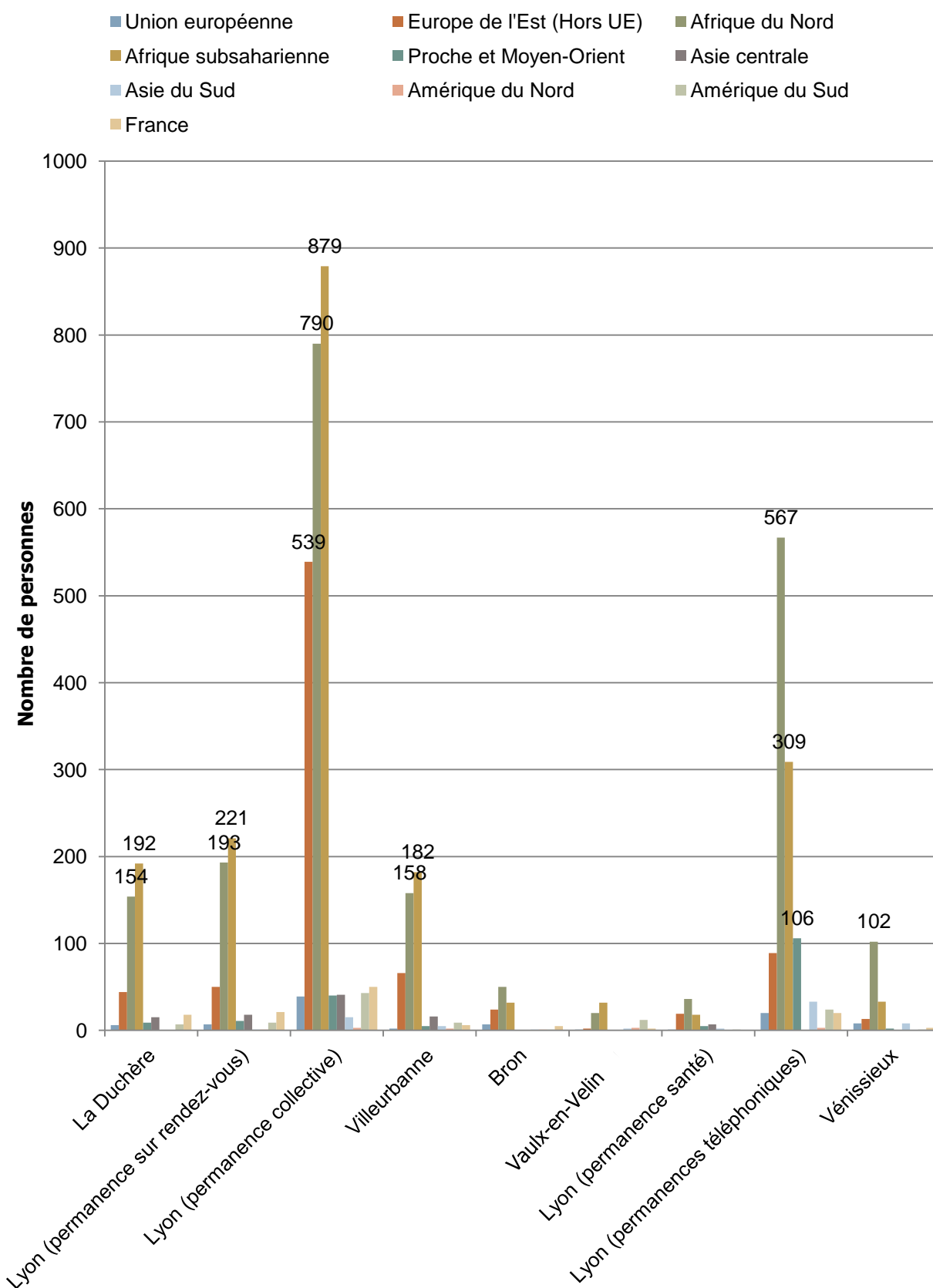
Genre



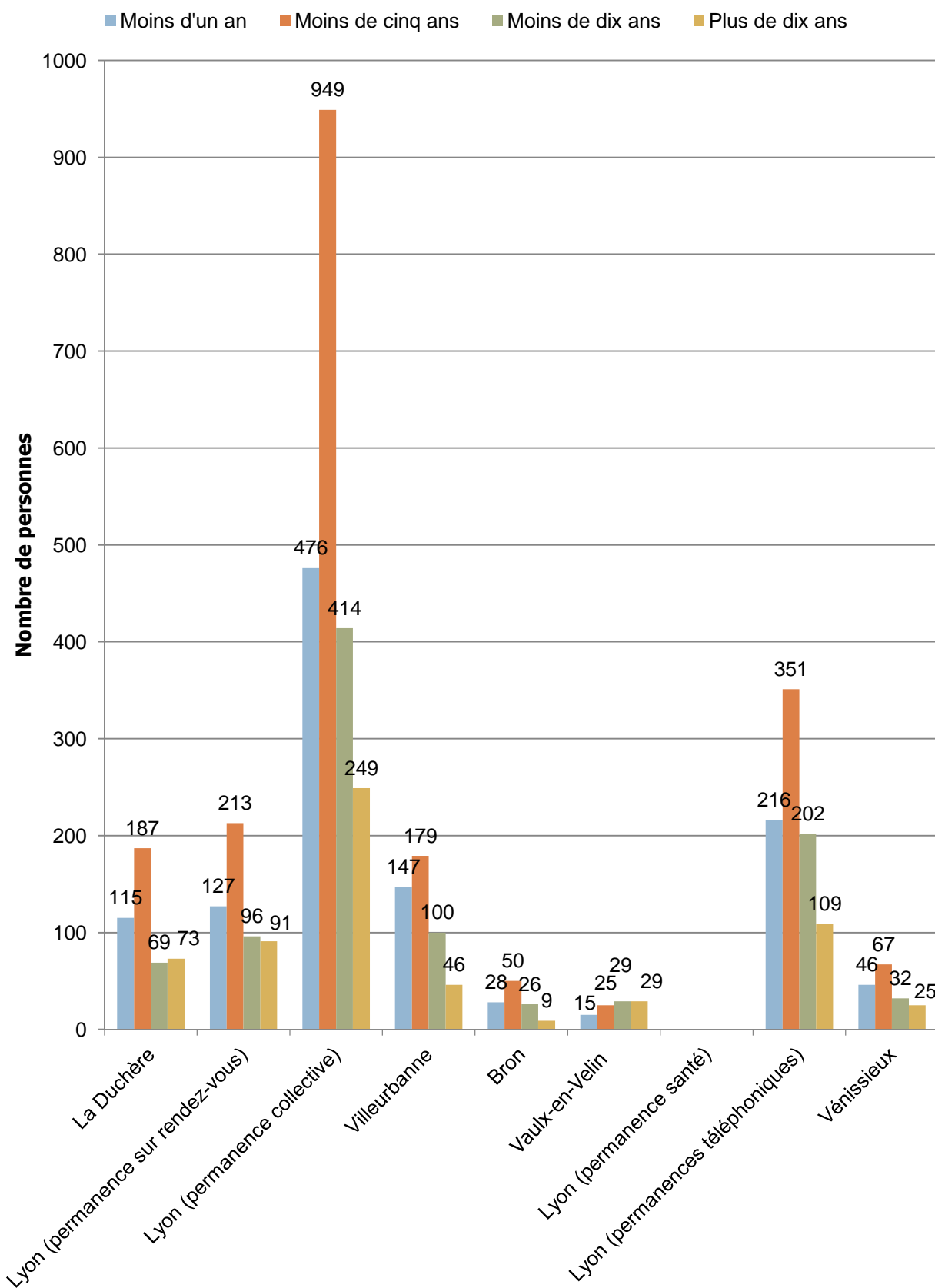
Âge



Origine géographique

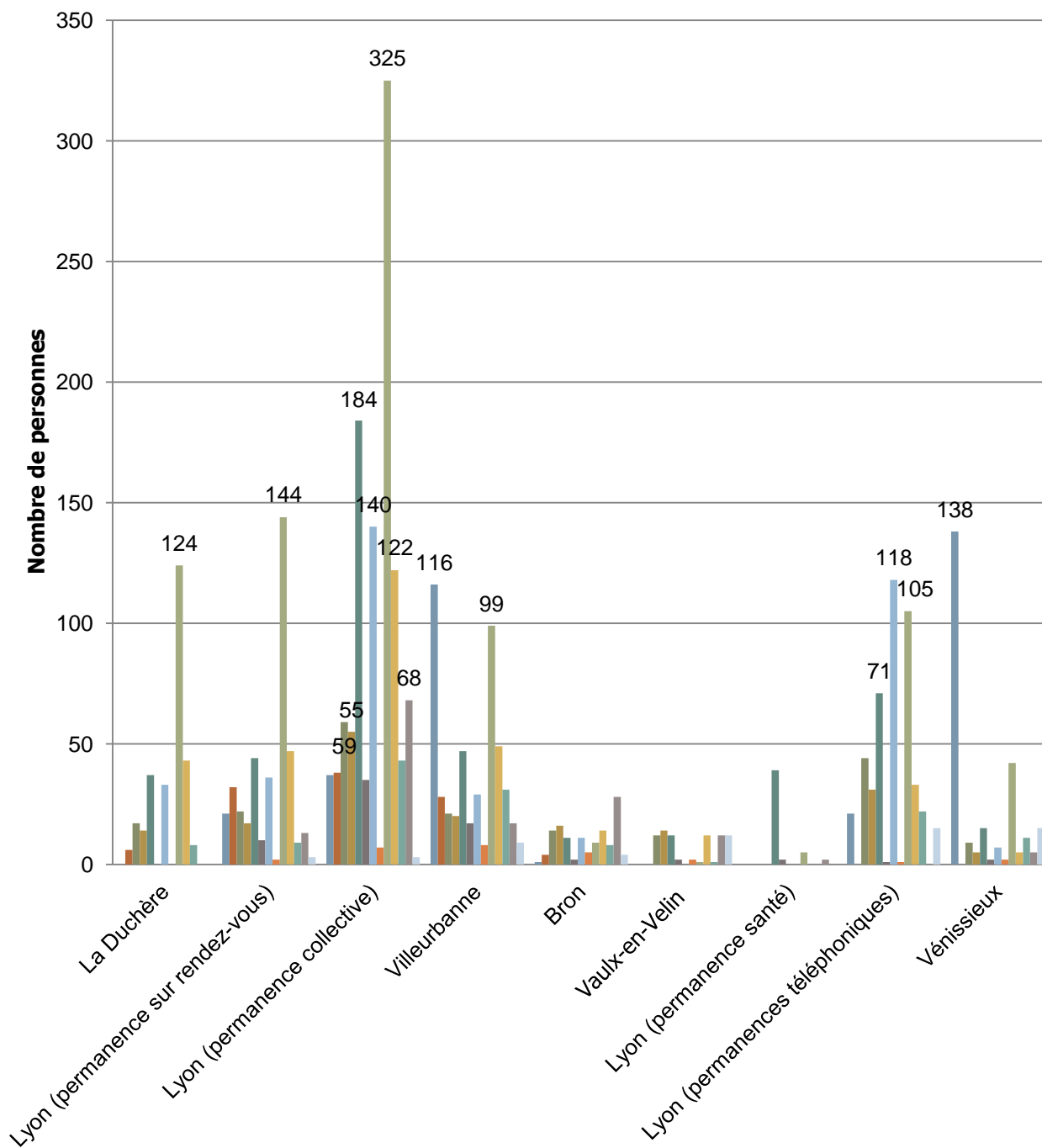


Durée de présence en France



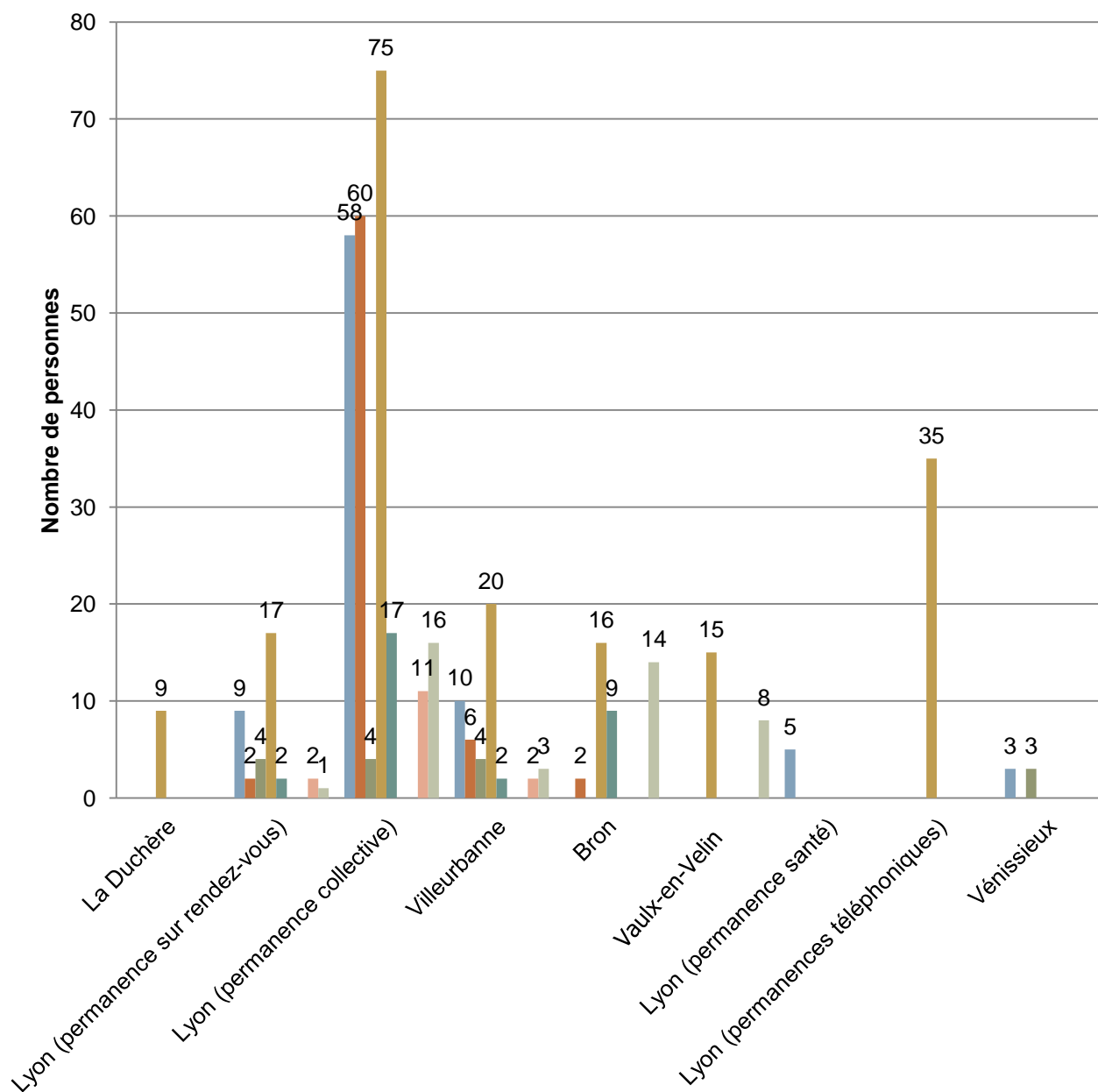
Aide aux demandes de visa et de séjour

- Demande de visa
- Conjoints de français
- Santé - raisons médicales
- Regroupement familial sur place
- VPF - liens privés et familiaux (L. 313-11-7)
- Etudiants
- Carte de résident
- Recours refus de visa
- Parents d'enfants français
- Jeune majeur
- Famille de réfugiés
- Travail
- Admission exceptionnelle au séjour

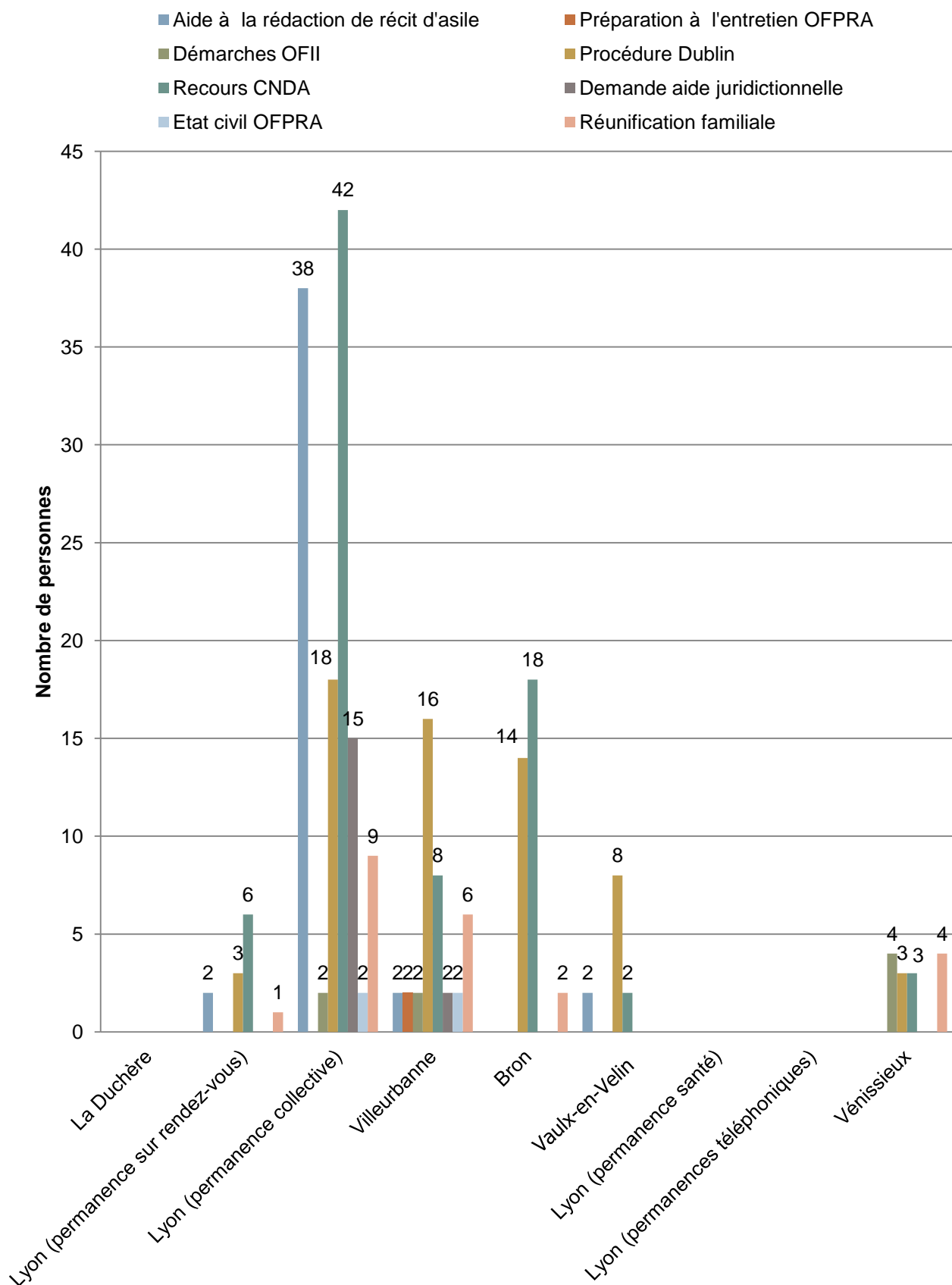


Aide aux recours administratifs et contentieux

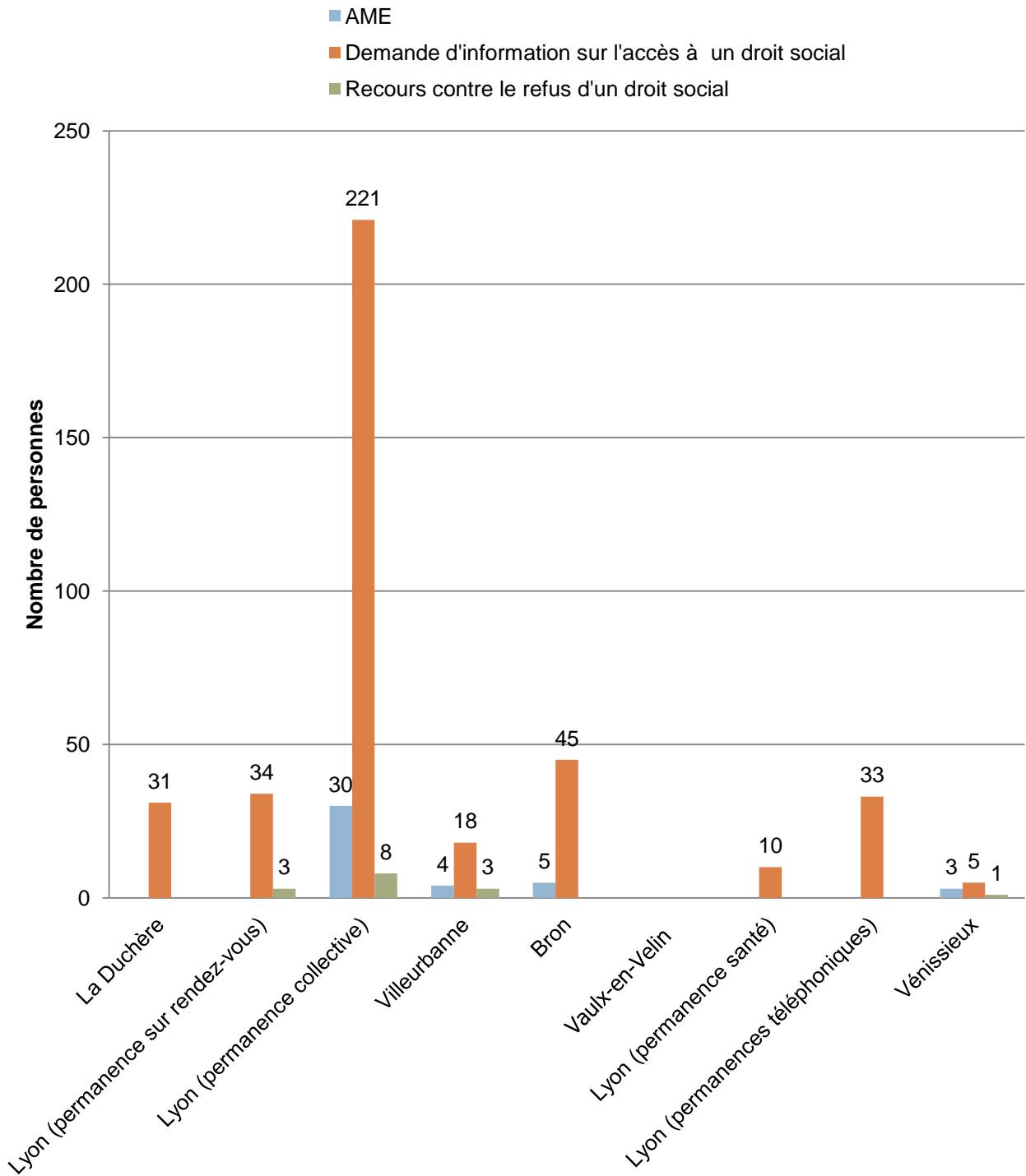
- Silence depuis plus de 4 mois
- Demande d'AJ pour recours contentieux (devant TA)
- Recours gracieux et/ou hiérarchique
- OQTF (Obligation de quitter le territoire français)
- IRTF (Interdiction de retour sur le territoire français)
- ICTF (Interdiction de circulation sur le territoire français)
- Arrêté d'expulsion
- ITF (Interdiction du territoire français)
- Assignation à résidence



Aide aux demandeurs d'asile et aux réfugiés



Aide aux droits sociaux



Liste des abréviations

AES : Admission exceptionnelle au séjour
AME : Aide médicale d'Etat
AMIE : Accueil de mineurs isolés étrangers
APRF : Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière
ARS : Agence régionale de santé
AURA : Auvergne-Rhône-Alpes
CAF : Caisse d'allocation familiale
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
CCAS : Centre communal d'action sociale
CCO : Centre social œcuménique
CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et de la demande d'asile
CIP : Centre d'insertion professionnelle
CJA : Code de justice administrative
CMU/CMU-C : Couverture maladie universelle / Couverture maladie universelle complémentaire
CNDA : Cour nationale du droit d'asile
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
CR : Carte de résident / certificat de résident algérien de 10 ans
CRA : Centre de rétention administrative
CST : Carte de séjour temporaire
GUDA : Guichet unique des demandeurs d'asile
GUS : Guide de l'urgence sociale
ICTF : Interdiction de circulation sur le territoire français
IRTF : Interdiction de retour sur le territoire français
ITF : Interdiction (judiciaire) du territoire
JLD : Juge des libertés et de la détention
LDH : Ligue de droits de l'Homme
MAH : Maison d'arrêt homme
MARS : Médecin de l'agence régionale de santé
MDR : Maison du Rhône
MIE : Mineurs isolés étrangers
MJC : Maison des jeunes et de la culture
MNA : Mineurs non accompagnés
MOFII : Médecin de l'Office français de l'immigration et de l'intégration
MVS : Maison de la veille sociale
OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration
OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides

OQTF : Obligation de quitter le territoire français

PRADA/PADA : Plateforme régionale de demande d'asile/ Plateforme de demande d'asile

PUMA : Protection universelle maladie

RESF : Réseau éducation sans frontière

RV/RDV : Rendez-vous

SI : Solidarités internationales

SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation

SS : Sécurité sociale

ST2S : Sciences et techniques sanitaires et sociales

STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion

TA : Tribunal administratif

TCL : Transport en commun lyonnais

TEH : Traite des êtres humains

TGI : Tribunal de grande instance

UE : Union européenne

VIFIL : Violences intrafamiliales femmes information liberté

VIH : Virus de l'immunodéficience humaine

VPF : Vie privée et familiale